

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de la Riviera du Levant

Entre

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant,
représentée par monsieur Cédric CORNET, président du conseil communautaire

d'une part,

L'Etat,
représenté par monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Région Guadeloupe

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira à la fois dans des **contrats de convergence et de transformation (CCT)** renouvelés et dans les Programmes opérationnels européens, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner localement un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines en cohérence avec ses besoins et les objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Leur traduction doit se faire de manière transversale et opérationnelle par la contractualisation, correspondant au mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, et prend ainsi la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), comme le précise la circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020. Le Gouvernement poursuit ici l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le territoire de la Riviera du Levant et ses partenaires ont souhaité s'engager dans la démarche de contractualisation proposée par l'État sous la forme du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité et la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de la CARL. Il définit un cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre des actions concrètes définies qui concourent à réussir collectivement cette transition pluridimensionnelle et réaliser à terme un « projet de territoire » résilient. Ce dernier peut être influencé par des enjeux d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme...

Le CRTE s'inscrit :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation pouvant impacter la reprise de l'activité sur le territoire ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire visant la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Il précise donc les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 (État, opérateurs, collectivités, secteur privé) et encourage la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants. Il

mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Les dynamiques des dispositifs contractuels existants y seront intégrées et articulées.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CCT se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Riviera du Levant

2.1 Présentation du territoire

Avant-propos : La présentation du territoire de la CARL s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en novembre 2021, soit les années 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ou encore les différentes crises sociales de 2021 connues sur la Guadeloupe. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

2.1.1 Présentation synthétique du territoire ; gde dynamique en chiffre

La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, créée en 2015 regroupe 4 communes :

- Le Gosier
- Sainte-Anne
- Saint-François
- La Désirade

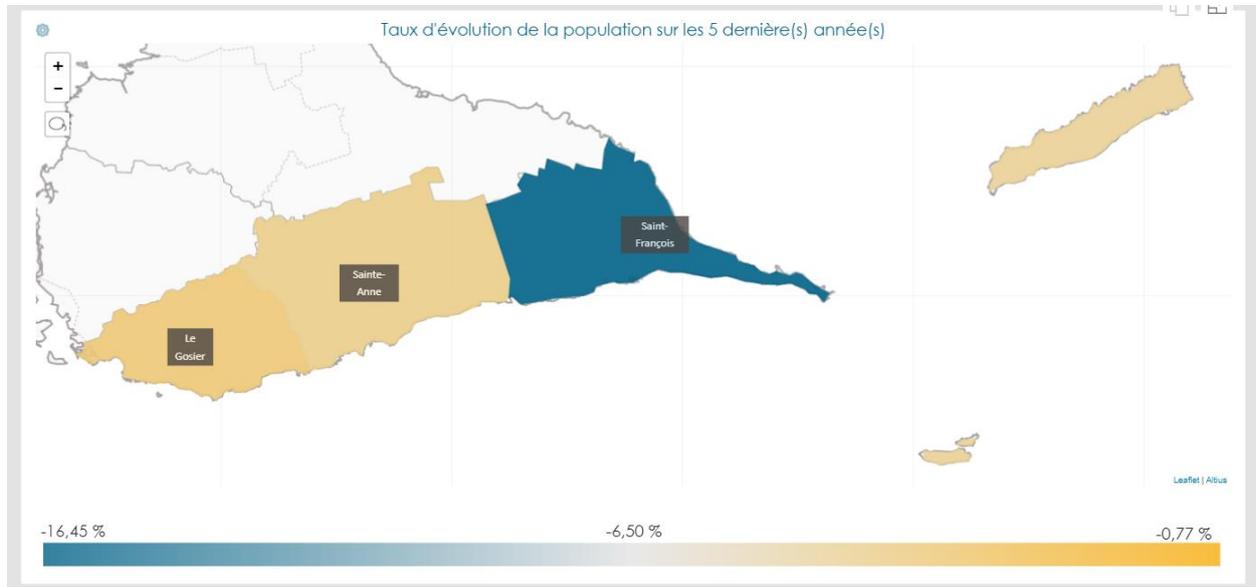
Du point de vue géographique, la CARL est caractérisée par la rupture territoriale qu'il existe entre l'île de la Désirade et Saint-François.

Le territoire s'étend sur 207km², pour environ 64200 habitants soit 309 hab/km², une densité de population moyenne. La commune de La Désirade est la moins peuplée du territoire avec environ 1 400 habitants. Le territoire de la CARL représente 14% de la superficie totale de la



Guadeloupe.

La population est en diminution à l'échelle du territoire, d'une moyenne de -5% sur les 5 dernières années (dans la moyenne de la Guadeloupe), la carte ci-dessous montre que cette diminution est plus importante sur la commune de Saint François.



La commune de Sainte-Anne travaille déjà de concert avec l'ANCT dans le cadre du programme territorial « Petites Villes de Demain » 2020-2026. Saint François bénéficie du dispositif d'accompagnement COROM (Contrat de Redressement en Outre-mer).

Une biodiversité et des paysages remarquables

La biodiversité du territoire est significative, au travers des deux réserves naturelles de La Désirade et Petite-Terre.

La particularité paysagère du territoire s'inscrit autant à l'est avec la pointe des châteaux : site le plus visité de Guadeloupe sur lequel une Opération Grand Site est à l'étude ; qu'à l'ouest avec les Grands fonds, topographie unique en Guadeloupe. Le territoire bénéficie également d'un littoral fortement attractif, qui accueille une grande partie des infrastructures touristiques de l'île.

Une activité économique portée par le tourisme

Ces particularités paysagères font de la CARL un territoire prisé des visiteurs et l'activité touristique est structurante de l'économie du territoire.

La carte ci-dessous montre la répartition des entreprises de la CARL par secteur d'activité :

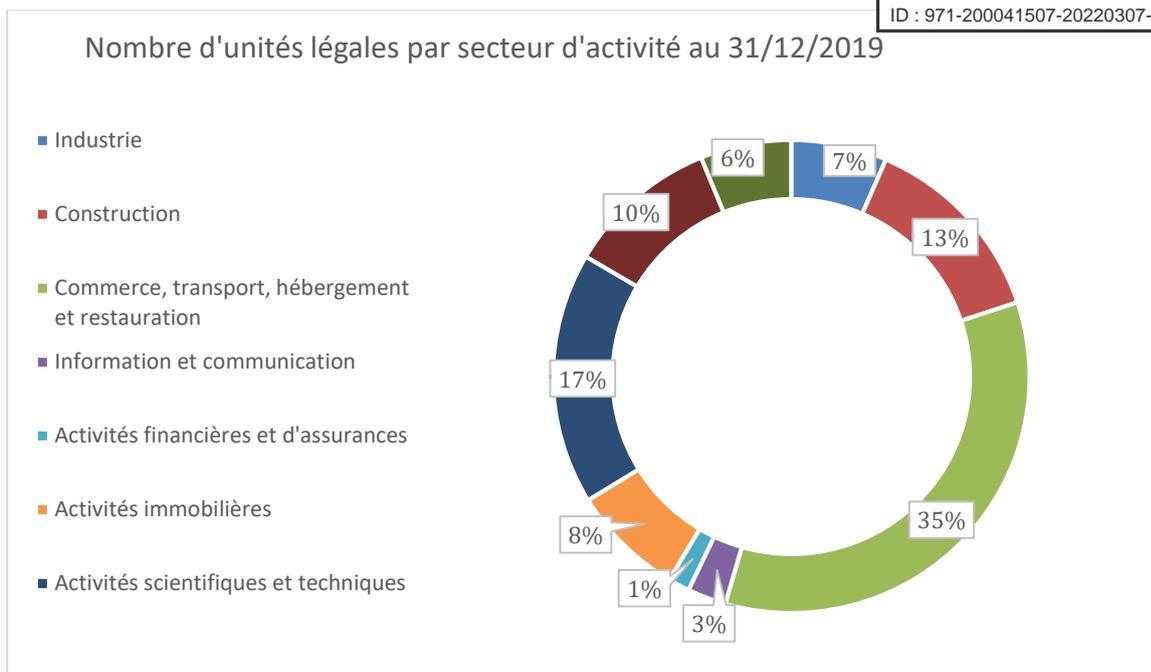


Figure 1: INSEE 2019

Bien que l'offre de tourisme soit pourvoyeuse d'emploi, le territoire présente un fort taux de chômage qui s'élève à près de 19,5% de la population active de 15 à 64 ans – INSEE 2018 (20,3% à l'échelle de la Guadeloupe) et la majorité des entreprises emploie moins de 10 salariés.

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CA La Riviera du Levant	Guadeloupe	CA La Riviera du Levant	Guadeloupe
Ensemble	11 442	59 851	100,0	100,0
0 ou inconnu	10 186	50 380	89,0	84,2
1 à 9 salariés	1 114	7 976	9,7	13,3
10 à 19 salariés	96	930	0,8	1,6
20 à 49 salariés	26	410	0,2	0,7
50 à 99 salariés	9	95	0,1	0,2
100 à 249 salariés	9	55	0,1	0,1
250 salariés et plus	2	5	0,0	0,0

2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 **2019**

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Transport

Sur le territoire, 87% des déplacements domicile travail se font en voiture contre 4% en transports en commun et 4,4% pour le vélo et la marche. L'offre de transport en commun existe, notamment au Gosier pour relier les communes de la communauté d'agglomération La

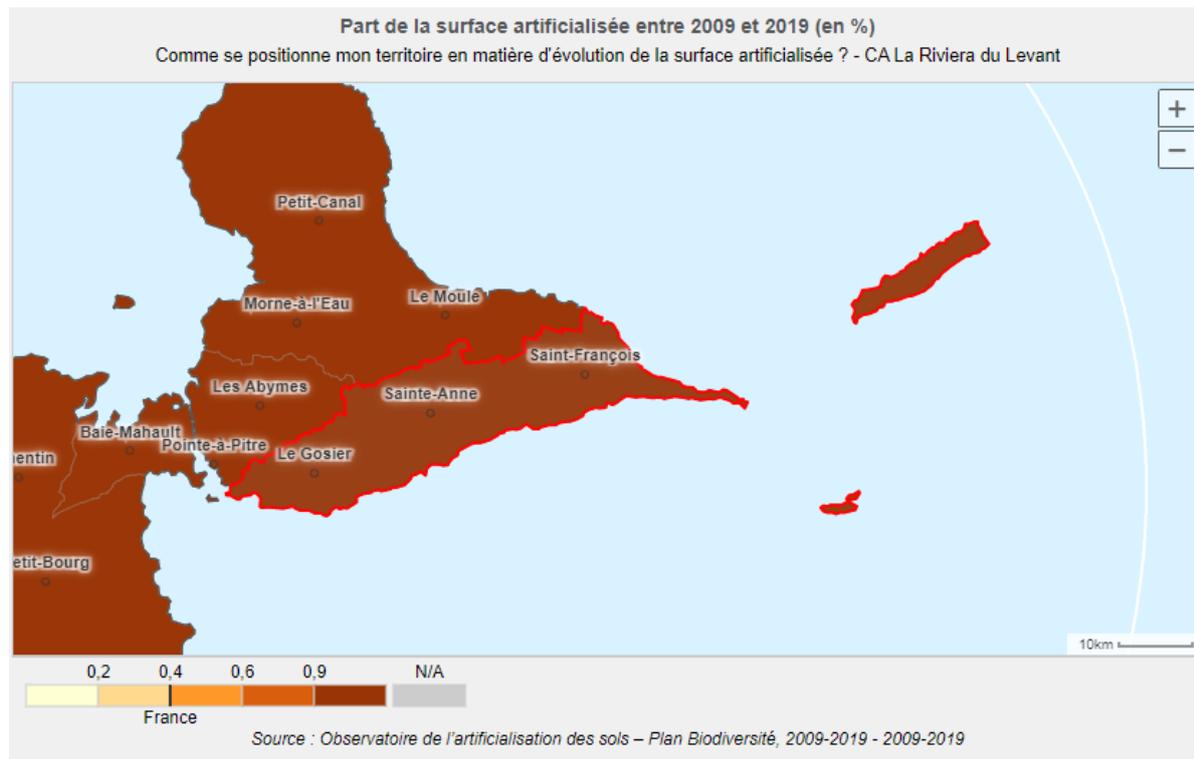
Communauté d'agglomération La Riviera du Levant, mais est moins développée à Sainte-Anne et Saint-François.

Deux compagnies de bateaux effectuent la liaison entre la Désirade et Saint-François avec deux allers-retours par jour.

Une transition écologique et énergétique à favoriser

Si la plupart des émissions de CO₂ à l'échelle du département proviennent des transports, notamment des automobiles, le sujet de l'énergie est important. Le territoire de la CARL compte 3 parcs éoliens, dont deux sont situés à La Désirade et un à Saint-François.

Au sein de la transition écologique la question de l'artificialisation des sols est une donnée importante :



L'objectif européen étant la Zéro artificialisation nette à horizon 2050, le présent contrat doit être l'occasion de freiner l'urbanisation de nouvelles surfaces.

2.1.2 Résumé du projet de territoire

Le projet de territoire de la CARL, en cours d'actualisation, reprend les orientations suivantes :

A - Sur la relance de l'économie locale

Actualité : La Riviera du Levant dispose d'un tissu économique jeune et dense, composé essentiellement de TPE (plus de 13000 unités économiques) : 55% des entreprises ont moins de 5 ans contre 61% pour le reste du territoire et 89% des établissements sont des micro-entreprises.

Toutes les filières d'activité y sont représentées. Toutefois, en 2018, près des 2/3 des entreprises du territoire concernent les activités de commerce, le transport, l'hôtellerie-restauration et le service aux particuliers. Le secteur du tourisme (hébergement, restauration, activités de loisirs, activités nautiques...) reste largement prépondérant dans la structure de l'économie levantine, suivi du commerce (13% de l'emploi local en est issu). En 2019, la consommation touristique hors billets d'avion s'élève à un peu plus de 350 millions d'euros. Ce territoire est en effet la principale destination touristique de la Guadeloupe, ce qui l'amène à concentrer plus de la moitié des hôtels 2 et 3 étoiles de Guadeloupe et l'unique hôtel 5 étoiles de la Région. Aujourd'hui, son modèle de développement touristique issu des années 70 doit se renouveler car basé essentiellement sur une offre balnéaire.

De plus, la crise sanitaire a touché de plein fouet ces deux secteurs d'activité stratégiques pour la CARL, d'où l'urgence de la mise en place d'un plan d'intervention pour soutenir les entreprises face aux effets de long terme de la crise. Elle souhaite une intervention la plus offensive possible, répondant aux problématiques déjà structurelles de ses entreprises qui se sont davantage accrues ces 6 derniers mois. Deuxième acteur public majeur en matière de développement économique, la CARL entend poursuivre son action de proximité aux côtés de ses partenaires et renforcer l'accompagnement aux entrepreneurs de son territoire, en cours de déploiement depuis 2017.

Axes de développement :

1 - Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire :

- Optimiser l'intervention de la cellule économique communautaire avec la création du Service Public d'Accompagnement des Entreprises communautaire (SPAEC).
- Sensibiliser et inciter les porteurs de projet à la création de nouveaux modèles d'entrepreneuriat (Société Coopérative d'Activités et d'Emploi (SCAE), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Société Coopérative Ouvrière (SCOP).

2- Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales:

- Lancer la 2^{ème} phase d'accompagnement Post COVID 19 :
 - œuvrer pour la mise en place de prestations de coaching personnalisé, d'expertises comptables et financières et d'expertises juridiques aux entreprises les plus fragiles, dans l'optique de les accompagner dans la stratégie et la mobilisation d'outils pour la relance de leur activité économique ;
 - co-financer les aides régionales au profit des entreprises de la RDL, en veillant scrupuleusement aux critères d'éligibilité et au suivi du versement des aides (Application de la Convention Région/CARL décembre 2019).

3- Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services)

- Créer des espaces numériques dédiés dotés de médiateurs numériques

- Promouvoir le potentiel économique territorial et l'accès à une vitrine digitale des acteurs locaux (Plateforme Avantaj')

4- Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services:

- Accompagner et suivre le développement de l'offre commerciale dans le cadre des opérations de revitalisation des centres bourg (diagnostic de l'appareil commercial)
- Créer 2 marchés d'intérêt communautaires

B- Sur le plan social

Actualité : La Riviera du Levant est l'intercommunalité qui a la plus faible proportion de logements sociaux. En effet, celle-ci ne dispose pas d'un cadre facilitateur de mise en cohérence des politiques publiques de cohésion territoriale alors même que l'on retrouve des fragilités similaires aux autres territoires en termes d'emploi, d'insertion de logements, d'échec scolaires, de délinquance.

L'analyse des besoins sociaux intercommunaux débutée en janvier 2020 apporte des éléments de compréhension pour cerner les atouts et les faiblesses du territoire intercommunal. La synthèse de ces travaux fait ressortir une baisse démographique de 65000 habitants d'ici 2031 selon les projections actuelles. L'indice de jeunesse est quant à lui élevé, 151 contre 155 pour la Guadeloupe, mais une chute du nombre de jeunes 0-19 ans est attendue.

De plus, en 2018, le chômage s'élevait à un taux de 46% pour les 15 -24 ans et de 26,8% pour les 15-64 ans.

Enfin, le territoire est marqué par une grande précarité sociale puisque près de 40% des habitants tire la totalité de son revenu du versement de prestations sociales.

Face à ces constats, les acteurs sociaux demandent une coordination de l'action sociale pour apporter une dimension humaine et une meilleure compréhension mutuelle des politiques publiques pour le même niveau de services dans les communes.

Axe de développement :

- Pour répondre à cette attente, la CARL a comme priorité de créer un **guichet unique associatif de proximité**, qui permettra à tous les habitants de la communauté d'accéder à un service de proximité.

C- Sur le domaine sportif et associatif

Dès 2016, la CARL a souhaité exercer la compétence en matière d'équipements sportifs et culturels afin de travailler à l'aménagement, l'animation et l'attractivité de son territoire. En effet, au regard du constat social préalablement évoqué et des différents diagnostics, elle a pu identifier nombre de projets d'investissements à réaliser pour renforcer une offre

d'équipements se voulant plus adaptée et innovante dans une démarche de développement durable du territoire et de mobilisation de ses forces vives.

Axe de développement :

- Participer à la démocratisation de l'accès à la culture et aux sports, enseignements et métiers dans ces domaines. La CARL collabore ainsi avec les communes-membres sur un programme d'animation éclectique et accompagne les associations dans leurs projets à dimension intercommunale.

D - Sur la préservation du patrimoine naturel et paysager

Actualité : Ce territoire possède un patrimoine biologique et paysager riche mais confiné dans des espaces limités soumis aux pressions de l'urbanisation et de la fréquentation touristique. Les Grands fonds, un patrimoine unique de l'archipel guadeloupéen, sont aussi présents sur le territoire. On y trouve les deux réserves naturelles de Guadeloupe (Petite-Terre et La Désirade) et le plus grand site classé (La Pointe des Châteaux) sur lequel une Opération Grand Site est à l'étude.

Axes de développement à moyen et long-terme :

- Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme.
- Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles.
- Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels: inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte.
- Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire.

2.1.3 Les enjeux du territoire

CRTE	Projet de Territoire de la CARL
<p>Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un état suffisant des infrastructures et équipements • Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services • Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire • Assurer un aménagement littoral qualitatif préservant l'environnement, assurant une protection face aux risques naturels et garantissant l'attractivité du territoire • Garantir un habitat économe et de qualité répondant aux besoins de la population • Renouveler l'attractivité des centre-bourgs, via des

	<p>espaces publics et équipements de qualité, la présence de service et de commerces (dont projet petite ville de demain)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du territoire
<p>Orientation 2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'emploi, d'activités sportives, culturelles et régénératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique associatif de proximité • Accompagner les associations pour la démocratisation du sport et de la culture • Proposer des équipements culturels et sportifs participants de l'attractivité du territoire et de la valorisation de la culture caribéenne et guadeloupéenne • Accompagner l'insertion des jeunes • Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire • Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services) pour tous les types d'entreprises (y compris sous forme ESS et associatives) • Développer l'accès numérique aux services • Garantir l'attractivité économique du territoire, pour toutes les activités (y compris ESS et associations)
<p>Orientation 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme • Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales • Valoriser les atouts du territoire aux côtés des professionnels de tourisme
<p>Orientation 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles • Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels : inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte • Accompagner le SMGAEG dans la mise en œuvre d'un service performant de gestion de l'eau et de l'assainissement • Mettre en place, notamment avec le SINNOVAL, une gestion intégrée et performante de l'ensemble des types de déchets • Accompagner le territoire dans une diversification agricole, le développement de circuit court pour une agriculture plus durable • Promouvoir aux côtés des professionnels le développement des énergies propres

Article 3 – Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif**
- **Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives**
- **Orientation3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire**
- **Orientation 4: Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole**

Les thématiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**.

Des fiches décrivant les principales actions, **présentées en annexe 3**, comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En annexe 7, figure le diagnostic du territoire du présent contrat sur les aspects sociaux.

Article 4 – Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- **Les contrats de l'Etat transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education

nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

- **L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux** est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en annexe.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Est intégré au CRTE : Le programme territorialisé de l'ANCT « Petites Villes de Demain » qui couvre la commune de Sainte-Anne 2020-2026.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en **annexe 3**.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;

- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Ils feront donc l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective/effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guadeloupe.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;

- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, deux de ses communes membres (Sainte-Anne et Le Gosier), en lien avec les communes des Abymes, du Moule, et de Morne-à-l'Eauporte le **Plan Paysage des Grands Fonds**. Ce plan doit aboutir à une harmonisation des politiques publiques en matière de protection, d'aménagement et de gestion de cet espace de vie, qui s'étend sur cinq communes. Cela permettra de valoriser la spécificité paysagère des Grands Fonds et de préserver les milieux naturels qui les composent.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des moyens dont ils disposent.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CARL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle pourra ainsi désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission permanente de la Région.

6.5. Mobilisation du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité et par son rôle sur les politiques de mobilité, les espaces naturels sensibles et le numérique, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Il pourra ainsi désigner dans ses services un/des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE et au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Il pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Les porteurs de projets doivent alors avoir déposé un dossier complet à instruire, répondu aux sollicitations de la collectivité pour cette instruction et éclairé l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra appuyer financièrement les actions incluses dans le CRTE. Elles devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité se fera au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision découlera de la délibération de la Commission permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le présent CRTE a été rédigé en associant les acteurs du territoire dans plusieurs groupes de travail. Une AMI a également été lancée pour assurer la prise en compte des dynamiques associatives et privée.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, cette mobilisation peut consister en :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique
- la prise et mise en œuvre d'initiatives citoyennes par les citoyens eux-mêmes.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut aider à identifier de nouvelles synergies, notamment dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Celle-ci s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de La Communauté d'agglomération La Riviera du Levant. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Région, Conseil départemental, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et des Abymes en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant. Il est chargé du suivi de l'avancement

technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- *Des services de l'Etat,*
- *Des services de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant,*
- *Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, Conseil Départemental, ADEME, Banque des Territoires, AFD,*
- *Du comité de développement du territoire,*
- *Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries des îles de Guadeloupe,*
- *De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*
- *De l'ARMOS*
- *De l'Epf de Guadeloupe*
- *De la Caisse d'Allocations Familiales*
- *De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité :*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance et vers le comité de pilotage « Petites Villes de Demain ».

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de

représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 4**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2020 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de

pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre, Guadeloupe.

Signé à

Le

ANNEXE 1 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Descriptions des orientations stratégiques

<p>Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un état suffisant des infrastructures et équipements • Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services • Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire • Assurer un aménagement littoral qualitatif préservant l'environnement, assurant une protection face aux risques naturels et garantissant l'attractivité du territoire • Garantir un habitat économe et de qualité répondant aux besoins de la population • Renouveler l'attractivité des centre-bourgs, via des espaces publics et équipements de qualité, la présence de service et de commerces (dont projet petite ville de demain) • Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du territoire
<p>Orientation 2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'emploi, d'activités sportives, culturelles et régénératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique associatif de proximité • Accompagner les associations pour la démocratisation du sport et de la culture • Proposer des équipements culturels et sportifs participants de l'attractivité du territoire et de la valorisation de la culture caribéenne et guadeloupéenne • Accompagner l'insertion des jeunes • Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire • Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services) pour tous les types d'entreprises (y compris sous forme ESS et associatives) • Développer l'accès numérique aux services • Garantir l'attractivité économique du territoire, pour toutes les activités (y compris ESS et associations)
<p>Orientation 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme • Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales • Valoriser les atouts du territoire aux côtés des professionnels de tourisme

<p>Orientation 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole</p>	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles• Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels : inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte• Accompagner le SMGAEG dans la mise en œuvre d'un service performant de gestion de l'eau et de l'assainissement• Mettre en place, notamment avec le SINNOVAL, une gestion intégrée et performante de l'ensemble des types de déchets• Accompagner le territoire dans une diversification agricole, le développement de circuit court pour une agriculture plus durable• Promouvoir aux côtés des professionnels le développement des énergies propres
--	---

ANNEXE 2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS

Orientation stratégique	Objectifs	Actions / projets	Catégorie (A action / P projet)	Porteur de l'action	Coût prévisionnel	Financeurs	Échéance	Fiche existante OUI / NON
OS 1 : Des centres-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif	Valoriser les modes de déplacements doux dans les centres villes	Réalisation d'une piste cyclable à Sainte Anne	A	Commune de Sainte-Anne	2 100 000 €	Etat 80% CARL 10% Ville 10%	2023	Oui
	Faire des espaces publics en centre-bourg des lieux vie	Requalification de voirie et Renforcement de l'offre de stationnement à Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	1 410 000 €	Etat 80% CARL 10% Ville 10%	2023	Oui
	Favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Qualification des espaces publics proches de la plage de la DATCHA	A	Commune du Gosier	2 800 000 €	Etat Europe Région Ville	2023	Oui
	Favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Aménagement du littoral Anse Tabarin	A	Commune du Gosier	820 000 €	Etat Région Ville	2023	Oui
		Rénovation du centre technique opérationnel de Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	3 130 000 €	Etat 80%		Oui
	Développement de l'écotourisme et favoriser les activités sportives par l'utilisation de piste cyclable au sein des corridors écologiques valorisant la biodiversité. Interconnexion du bourg aux zones rurales et des espaces naturels du littoral et des terres.	Restauration des continuités écologiques associées à des pistes cyclables	A	CARL	2 000 000 €		2026	Oui
	Embellir, dynamiser et réduire la consommation énergétique le bourg de St-François	Embellissement du Bourg de St-François vers un littoral préservé et attractif	A	Commune de Saint-François	852 500 €	Etat 80%		Oui
	Valoriser le littoral et réduire l'impact	Un bourg tourné vers un littoral	A	Commune de	1 270 336,67 €	Etat 80%		Oui

	de la marina sur le lagon	préservé et attractif.		Saint-François				
		Création d'un marché d'intérêt communautaire à Saint François	P	CARL			2022	Non
		Accompagnement des foyers en situation de précarité énergétique	P				2022	Non
		Etude de faisabilité sur la création de pistes cyclables inter urbaines	P				2022	Non
		Aménagement de la plage du bourg de la ville de Sainte-Anne	P	Ville de Sainte Anne	5 M d'euros (inscrit dans le programme OCÉAN et certaines opérations seront inscrites dans PVD)		2022	Non
		Création d'un parking dans le centre bourg du Gosier (à côté de la médiathèque)	P				2022	Non
		Lancement d'une étude sur le stationnement et la circulation dans le centre-ville du Gosier en lien avec la Banque des Territoires	P				2022	Non
		Opérations d'élargissement de trottoir Sainte-Anne et Saint-François	P				2022	Non
		Sécurisation du clocher de l'église à Sainte-Anne (travaux en cours)	P				2022	Non
		Fermeture des 2 écoles du centre-bourg (PSA) et relocalisation en périphérie : école de Château Brun	P				2022	Non
		Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	P				2026	Non
OS2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives	Garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie	Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité au Gosier	A	Commune du Gosier	1 150 000 €	Etat Région Ville	2022	Oui
	Rénover l'ancien bâtiment de l'OMCS et revisiter ses missions afin d'en faire un espace de diffusion culturelle, moderne, structurant et durable.	Rénovation durable et modernisation du centre culturel de Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	2 220 269, 18 €	Etat 80% CARL 10% Ville 10%	2023	Oui

	Valoriser le territoire par la promotion de la culture et du patrimoine	Programme de dynamisation et de valorisation territoriale de la Désirade par la culture, le patrimoine et md développement durable	A	Commune de la Désirade	995 000 €	Etat 80% CARL 10% Ville 10%		Oui
		Déploiement de vélos en libre-service électrique : porté par la CARL	P	CARL			2022	Non
		Maison du Gwoka au centre-ville de Sainte Anne	P	CARL			2022	Non
		Création d'un guichet unique au Gosier (maison France Service) et d'un centre social intercommunal + bus France service	P	CARL			2022	Non
		Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et plan local de l'habitat	P	CARL			2022	Non
		Plan local d'insertion pour l'emploi	P	CARL			2022	Non
		Contrat local de santé à la Désirade (centre de soin)	P	CARL			2022	Non
OS 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire	Limitier la consommation d'énergie des batiments publics et promouvoir l'autoconsommation	Valorisation énergétique du patrimoine bâti de la ville du Gosier par l'implantation de centrales solaires photovoltaïques en autoconsommation	A	Commune du Gosier	600 000 €	Ademe Région Etat Feder Ville	2023	Oui
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration et valorisation de la Pointe Gros-Bœuf.	A	Conseil départemental	444 000 €	Etat Conseil départemental	2026	Oui
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration écologique de la plage des Raisins Clairs	A	Commune de Saint-François	45 205, 21 €	Etat (80%) Commune	fin 2022	Oui
		Financement d'une étude sur une desserte aérienne entre Aéroport et St François et/ou la Désirade.	P				2022	Non
		Renforcer les liaisons avec la Désirade avec une tarification	P				2022	Non

		adaptée							
		Plan paysage des grands fonds	P	CARL			2022	Non	
		Base nautique à Saint Felix	P				2022	Non	
OS 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Mise en valeur du Canal de Dupré	A	Région / Etat	300 000 €	A définir	2024	Oui	
	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Qualification d'un parc ouvert sur la zone naturelle de Montmain - Création de la maison de la nature et de l'environnement	A	Commune de Sainte-Anne	460 000 €	A définir	2025	Oui	
	Restaurer les sites naturels impactés par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration de l'étang buisson et création d'un bassin de phytoépuration en aval de la STEP.	A	Commune de Saint-François	181 800 €	Etat 80%		Oui	
		Réalisation du PCAET	P	CARL			fin 2021	Non	
		Création d'un jardin partagé sur la commune du Gosier	P	CARL			2022	Non	
		Déploiement de ruches dans les zones de maraîchage	P				2022	Non	
		Création d'un déchetterie au Gosier	P	CARL / CANGT	3 000 000 €		2022	Non	
		Création d'une usine à h2	P	Privé			2022	Non	
		Extension du parc de bornes de recharge électriques	P				2022	Non	
		Projet d'étude et de diagnostic sur l'identification des trames verte et bleue et des discontinuités écologiques et projet d'étude de faisabilité d'une trame vert notamment en mode cyclable en connexion entre deux bourgs (partenaire : l'OFB, Région, FNADT)	P				OFB Région FNADT	2022	Non
		Création d'une pépinière de corail à titre expérimental (laboratoire de culture in vivo) en vue de projets de recolonisation	P					2022	Non
		Projet d'aménagement et de mise	P					2022	Non

		en valeur de la zone de Mangrove entre Sainte Anne et Saint François (trame bleue)						
		Projet de mise en valeur de la mare de Kervenou notamment par un parcours éducatif et par la réintroduction d'espèces pollinisatrices (commune du Gosier)	P				2022	Non
		Cofinancer une étude visant le recensement de mares agricoles et de leur état des lieux	P				2022	Non
		Mise en place d'un observatoire dédié aux cheptels apicoles sur le territoire de Saint-François	P				2022	Non
		Projet d'une usine de dessalement sur le territoire de la Désirade	P	SMO			2026	Non

ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS

1) GOSIER

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DU GOSIER PAR L'IMPLANTATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Orientation 3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 dite LTECV, et à l'accord de Paris du 13 décembre 2015, les départements d'Outre-Mer jouent un rôle pilote en matière d'autonomie énergétique.</p> <p>C'est donc en accord avec ces objectifs nationaux que la Guadeloupe ambitionne de contribuer à l'échelle de l'archipel, à la transition énergétique nationale en inscrivant au moins 50% d'énergies renouvelables au sein de son mix énergétique à l'horizon 2030. De plus, c'est tout simplement l'autonomie énergétique qui est visée en 2050. Aussi, l'une des solutions possibles pour relever ce défi réside dans le déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation sur des toitures ou des ombrières, associé pour d'avantages de cohérences, à des actions de Maîtrise de l'Énergie (MDE).</p> <p>Le Gosier, commune balnéaire du sud de la Grande-Terre en Guadeloupe de 28 000 habitants est une commune à vocation résidentielle. Néanmoins, la richesse de sa biodiversité, la qualité de son littoral et la grande diversité d'établissements touristiques contribuent à l'essor de son activité touristique.</p> <p>De plus, récipiendaire de plusieurs distinctions pour son action en faveur de la préservation de la nature (<i>Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2017, Territoire Engagé pour la Nature en 2019</i>), la commune du Gosier vise l'exemplarité énergétique. A titre d'exemple, suite aux préconisations du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) du Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Ville du Gosier a procédé à la pose d'isolation sur les toitures des écoles éligibles.</p> <p>De plus, la collectivité finalise actuellement un vaste projet de rénovation de son</p>

	<p>patrimoine d'Éclairage Public. Toutes ses actions ont contribué à réduire les dépenses de fonctionnement, liées aux consommations d'électricité de la Ville du Gosier.</p> <p>Ces résultats encouragent la Ville du Gosier à aller encore plus loin dans son engagement en faveur de la transition énergétique pour limiter son impact sur l'environnement.</p> <p>Description de l'action :</p> <p>La commune possède de nombreux bâtiments administratifs dont les toitures sont inexploitées et qui pourraient accepter des installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation. L'autoconsommation consiste à consommer localement et intégralement l'énergie produite par le générateur photovoltaïque. La revente ne semble pas pertinente au regard du besoin énergétique de notre patrimoine bâti.</p> <p>De plus, la commune a identifié plusieurs bâtiments énergivores ou "passoires énergétiques" qui pourraient être éligibles à cette stratégie de valorisation d'optimisation énergétique.</p> <p>Par ailleurs, les déplacements professionnels des agents communaux étant nombreux mais limités en distance, la collectivité pourrait mixer sa flotte de véhicules avec des voitures électriques. Ainsi, ces générateurs photovoltaïques pourraient alimenter les bornes de recharges nécessaires à la recharge de ces véhicules électriques.</p> <p>Toutefois, trois sites ont retenu l'attention de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L' Hôtel de Ville <p>Le Pôle Administratif Le Palais des Sports et de la Culture</p> <p>Le projet se divise en trois phases :</p> <p>Phase 1 : AVANT-TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> o Audit Énergétique et étude de faisabilité photovoltaïque o Rédaction et validation du cahier des charges du projet o Lancement des marchés et sélection des entreprises <p>Phase 2 : TRAVAUX</p> <p>Phase 3 : APRÈS-TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> o Bilan o Maintenance o Transmission : Sensibilisation et Communication <p>En outre, ce projet d'implantation de générateurs photovoltaïques en autoconsommation, permettrait pour chaque bâtiment cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réaliser dans chaque bâtiment concerné jusqu'à 60% d'économie d'énergie, • de réduire les charges de fonctionnement liées aux paiements des factures d'électricité, • de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de renforcer le confort thermique des usagers des bâtiments.
Partenaires	<p>Les partenaires potentiels de la commune du Gosier, pas encore saisis à ce jour :</p> <p>ADEME/Région Guadeloupe : Audits énergétiques, études de faisabilité, et Actions Maîtrise De l'Énergie (MDE)</p>

	EDF : Financement d'actions d'efficacité énergétique Etat: CRTE CARL Europe : Financement FEDER
Coût prévisionnel	Le plan de financement établi au sein de la présente fiche sera affiné grâce à l'étude de faisabilité. La collectivité prévoit néanmoins une enveloppe de 600 000 € sur le budget investissement dont les dépenses sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes/Mission de maîtrise d'œuvre : 20 000€ • Etudes Bureau de contrôle, SPS,... : 30 000€ • Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques : 500 000€ • Mise en place de bornes de recharge électrique sur les parkings visiteurs et privés : 50 000€ <p style="text-align: right;">TOTAL HT : 600 000€</p>
Plan de financement	ADEME : 20 000 € RÉGION : 100 000 € ETAT (CRTE) : 180 000 € FEDER : 180 000 € VILLE : 120 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Phase d'avant travaux (Validation par le CM, Choix de la MOE, études de faisabilité) : Août 2021 à Février 2022 • Phase travaux (implantations Générateur photovoltaïque, Borne de recharge pour véhicule, structure ombrière) : Mars 2022 à Décembre 2022 • Phase après travaux : Janvier 2023 - Mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Rendement photovoltaïque

Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°2	Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives et culturelles-
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>La Ville a identifié sur son territoire un important besoin de création et ou de réhabilitation d'équipements de proximité.</p> <p>Il s'agit pour la collectivité de garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale s'engage désormais, dans une dynamique de rattrapage et de rééquilibrage visant à apporter une réponse aux</p>

	exigences de plus en plus fortes. Les différents projets identifiés à ce jour entrent dans le cadre d'un projet global d'aménagement, qui vise à : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter des équipements de proximité • Équiper les quartiers du territoire de la ville du Gosier d'équipements sportifs de proximité
Partenaires	Associations de quartier
Coût prévisionnel hors taxes	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements sportifs de proximité (Etudes et travaux) : 300 000,00 € • Réhabilitation des équipements de proximité : (Etudes et travaux) : 850 000,00 € <p style="text-align: right;">Total 1 150 000,00 €</p>
Plan de financement	Etat " CRTE" : 420 000,00 € Région 500 000,00 € Ville 230 000,00 €
Calendrier	Délibération CM-2021-2S-DP-19 du 30 mars 2021 Différentes étapes du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et diagnostic pour préciser les travaux à faire : septembre 2021 • Consultation des entreprises : novembre 2021 • Début des travaux : février 2022 • Achèvement des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de satisfaction de la population Taux de fréquentation des équipements

Aménagement du littoral - Anse tabarin

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Il s'agit d'un aménagement global du littoral qui se décline de l'anse Canot à l'anse tabarin. Les projets s'inscrivent dans le cadre d'une étude urbaine "Aménagement littoral du bourg - Ilet du Gosier".</p> <p>L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral. La ville ayant le Label "Station Nautique", s'est engagée à faire certains aménagements.</p> <p>Le périmètre de cette action est l'Anse tabarin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension de la Base Nautique (250m2), y compris cale de mise à l'eau

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement espace public (y compris rénovation des carrels de l'aire de pique-nique) • Construction d'une Billetterie (25m2) • Aménagement d'une zone pour les ambulants (commerces non sédentaires sur les parties minérales à l'Anse Tabarin - aménagement modulable pour permettre des places dédiées) • Réorganisation du stationnement
Partenaires	<p>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Études (Maîtrise d'œuvre, Géomètre,...) 88.000€ Travaux Secteur base nautique 582.000€ Travaux Réaménagement du parking, en espace public qualifié 150.000€ Total HT 820 000 €</p>
Plan de financement	<p>Etat " FNADT / CRTE" : 328 000 € Région : 328 000 € Ville : 164 000 €</p>
Calendrier	<p>Différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation esquisse : septembre 2021 • validation par la ville : octobre 2021 - Phasage en deux tranches <p><u>Lancement tranche 1</u> "Réaménagement du parking de l'anse tabarin" : décembre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux tranche 1 : mars 2022 • Achèvement des travaux tranche 1 : août 2022 <p><u>Tranche 2</u> "Secteur base nautique" : maîtrise foncière en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes architecturales et d'ingénierie : maîtrise d'oeuvre retenue en janvier 2022 • Dépôt du Permis de construire de l'extension de la base nautique: mars 2022 • Consultation des entreprises : juin 2022 • Début des travaux : septembre 2022 • Achèvement des travaux : mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Actions à inscrire dans le cadre des engagements du Label "Station Nautique"</p>

Aménagement du littoral - Qualification des espaces publics proches de la plage de la Datcha

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif		
Action n°			
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune		
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type		
Description de l'action	<p>Il s'agit d'un aménagement global du littoral qui se décline de l'anse canot à l'anse tabarin. Les projets s'inscrivent dans le cadre d'une étude urbaine "Aménagement littoral du bourg - Ilet du Gosier".</p> <p>L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral. La ville ayant le Label "Station Nautique", s'est engagée à faire certains aménagements.</p> <p>La ville du Gosier a l'ambition de qualifier les espaces publics proches de la plage de la Datcha, dans la continuité de la qualité du parc du calvaire (qui participe à l'identité de la ville, de son bourg depuis plus de 30 ans). Elle souhaite aménager l'espace central situé en arrière-plage.</p> <p>Projets sur ce périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une place urbaine modulable (stationnement,...) sur la parcelle CA1 • Aménagement d'un parking en 2 niveaux (inclut le déplacement du boulodrome) • Constructions de petites unités pour accueillir des commerces, liés à la plage 		
Partenaires	<p>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</p>		
Coût prévisionnel	<p>Études (Maîtrise d'œuvre, Géomètre,...) 230.000€ Travaux Aménagement parking en 2 niveaux 627.000€ Travaux Création place urbaine modulable 559.000€ Travaux Constructions de locaux commerciaux 584.000€ Acquisition foncière 800.000€</p> <p style="text-align: right;">Total HT 2.800 000 €</p>		
Plan de financement	<p>Etat " FNADT / CRTE" : 560 000 € Europe : 1 120 000 € Région : 560 000 € Ville : 560 000 €</p>		
Calendrier	<p>Différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation esquisse : septembre 2021 • validation par la ville : octobre 2021 - Phasage en deux tranches • Communication sur l'ambition du projet - Concertation pour fédérer autour du projet : Novembre 2021 <p><u>Lancement tranche 1 "Aménagement du parking 2 niveaux : décembre 2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux tranche 1 : mars 2022 • Achèvement des travaux tranche 1 : août 2022 <p><u>Tranche 2 "Place urbaine/Parking" : maîtrise foncière en 2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes architecturales et d'ingénierie : maîtrise d'oeuvre retenue en avril 2022 • Dépôt du Permis de construire pour les commerces : juillet 2022 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises : juillet 2022 • Début des travaux : septembre 2022 • Achèvement aménagement place modulable février 2023 • Achèvement de la totalité des travaux (bâtiments): août 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

2) SAINT-ANNE

<p>Fiche action</p> <p>Création d'une piste cyclable à Sainte-Anne</p> <p>CRTE de la CARL</p>
--

Orientation stratégique n°1	Des centres bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral attractif
Action n°	REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE
Maître d'ouvrage	COMMUNE

Description de l'action	<p>Le projet d'implantation d'aménagements cyclables à Sainte-Anne a été initié par le Programme de Rénovation Urbaine qui prévoyait pour privilégier en centre-ville les circulations piétonnes et les modes de déplacement dit « doux », la création d'une piste cyclable desservant les plages et les parcs de stationnements.</p> <p>Propulsé ensuite par les politiques « VELO » et « PLAN DE DECONFINEMENT VELO », les orientations du projet technique ont été précisées et le tracé définit. Il s'étend sur plus de 15 kilomètres (A/R) depuis la route de la Caravelle en entrée de Ville, jusqu'au rond point du Lycée de Gissac en sortie d'agglomération, en passant par la route de Bois Jolan et le centre bourg.</p> <p>Cet itinéraire concernant en plusieurs tronçons la RN4, une répartition du tracé global de la piste cyclable a été décidée en pleine collaboration avec les services de la Région Guadeloupe et de Routes de Guadeloupe.</p> <p>L'itinéraire global cyclable a été découpé comme suit du fait d'une Maitrise d'Ouvrage bipartite :</p> <p>Région Guadeloupe : pour les tronçons le long de la RN4</p> <p>Commune : pour la route de Bois Jolan (phase 1) et celles du centre-ville (phase 2).</p> <p>Sur la route de Bois Jolan – phase 1 (7 km environ</p>
	<p>A/R), l'étude technique préalable a été menée ; les aménagements cyclables ont été définis et chiffrés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une voie verte, • une piste bidirectionnelle, • et des bandes cyclables. <p><u>Coût global de la phase 1</u> comprenant études techniques et réglementaires complémentaires, Maitrise d'œuvre et travaux : <i>2.100.000 euros H.T.</i></p> <p>Pour les routes du centre-ville – phase 2, un étude de faisabilité technique préalable est nécessaire pour préciser le tracé de la piste cyclable en centre-ville, définir les aménagements cyclables adaptés et le coût global de la phase 2.</p> <p><u>Coût de l'étude technique préalable (phase 2) :</u> <i>12.000 euros H.T.</i></p>

Partenaires	Etat, Région Communauté d'Agglomération		
Coût prévisionnel	Montant total (H.T.): 2 100.000 €		
	Postes de Dépenses	Montant € (HT)	
	ETUDES	140 000 €	
	ACQUISITION FONCIERE	0	
	ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	0	
	TRAVAUX	1 960 000,00	
	DIVERS	0	
	TOTAL	2 100 000, 00	
	Phase 2 : Aménagements cyclables des routes ducentre-ville <ul style="list-style-type: none"> Etude technique préalable 12.000,00 € H.T. 		
Plan de financement Phase 1	FINANCEURS	Montant € (HT)	Taux
	EUROPE		
	ETAT	1 680 000 ,00	80%
	CARL	210 000,00	10%
	VILLE	210 000,00	10%
	TOTAL	2 100 000,00	
Calendrier	Phase 1 : Etudes complémentaires – 2021-2022 Etudes MOe (AVP, PRO, DCE) – 2022 Travaux – 2022-2023 Phase 2 : Etude technique préalable – 2021-2022		

Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la piste cyclable : nombre de cyclistes par jour, mesuré en différents points sélectionnés de l'aménagement. Sondages de satisfaction
-----------------------------------	---

Fiche Action

Faire des espaces publics en centre-bourg des lieux de vie : Requalification de voirie et Renforcement de l'offre de stationnement

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	1 - Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°	Faire des espaces publics en centre-bourg des lieux de vie : Requalification de voirie et Renforcement de l'offre de stationnement
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Sainte-Anne Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'attractivité d'un centre-bourg est directement liée à la qualité du traitement urbain des espaces publics et à sa capacité à répondre aux usages contemporains.</p> <p>Le centre-bourg de la ville de Sainte-Anne souffre d'une congestion quotidienne d'automobiles. Il est donc impérieux de proposer des solutions concrètes afin de diminuer cette pression pour refaire de la rue, non pas un lieu de passage, mais un véritable lieu de vie.</p> <p>En ce sens, deux axes majeurs d'intervention ont été retenus :</p> <p>Axe 1 - Requalification de la rue César Gallas Axe 2 - Création d'un parking littoral</p> <p>Axe 1 - Requalification de la rue César Gallas S'étirant sur 280 m, la rue César Gallas constitue un axe central du bourg connectant l'église à la rue Dandin en desservant plusieurs écoles.</p> <p>Les dysfonctionnements urbains se déploient en nombre : flux de véhicules dense particulièrement aux ouvertures et fermetures d'école, gabarit inadapté, absence de trottoir du côté des écoles, éclairage aérien sur des poteaux encombrant l'espace public, revêtement dégradé...</p> <p>Le stationnement sur près de 60 places s'opère de</p>

façon informel.

La requalification de cette voie s'avère donc incontournable pour la revitalisation urbaine du bourg.

Les aménagements consistent en :

- Création d'un parking en lieu et place de la cour du bâtiment Paul Lacavé
- Création d'un parking au niveau du Passage des Avocats
- Réaménagement de la rue César Gallas

La nouvelle rue César Gallas sera recalibrée, sécurisée avec des trottoirs de chaque côté pour la continuité du cheminement piéton et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, reprofilée pour une meilleure évacuation des eaux pluviales, équipée de mobiliers urbains esthétiques, et enfin sera mise en scène par une intégration subtile du végétal.

Axe 2 - Création d'un parking littoral

La plage du bourg est un fort pôle d'attractivité touristique et de loisir à l'échelle de la Guadeloupe. Le site, en plus de la baignade, accueille diverses activités nautiques et une école de voile. Il connaît une très forte fréquentation tout au long de l'année. Pour autant, cette plage connaît aussi une très forte érosion adossée à une pression anthropique.

La Région Guadeloupe accompagne la mairie pour la réhabilitation du site dans le cadre du Plan Océan. L'aménagement prévoit une ambitieuse piétonisation pour redonner à ce milieu ces caractéristiques sociales et environnementales.

Ce projet de création de parking se présente comme une solution palliative pour la gestion du flux de véhicules. Cette offre de stationnement est indispensable pour la réussite du plan et participe à la conciliation de l'objectif de piétonisation et d'encadrement de la fréquentation, en somme à l'attractivité du littoral.

Le projet s'installera sur une emprise d'environ un hectare sur la parcelle AP722. Le revêtement devra garantir l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle pour limiter le ruissellement et les pollutions en mer. La végétalisation du site fera l'objet d'une attention particulière.

Une attention sera portée à l'intégration d'innovation dans les modalités de gestion dustationnement au travers par exemple d'un affichage des places disponibles.

L'opération débouchera sur la création d'emploipour le gardiennage notamment.

Cette opération sera portée par la collectivité. Pourautant, le recours à un autre montage opérationneln'est pas exclu (Délégation de service public ou bail emphytéotique pour la réalisation et la gestion de l'équipement).

Partenaires
 EPFL
 CARL
 Région Guadeloupe
 Etat
 Porteur de projet privé

Coût prévisionnel

Montant total (H.T.): 1 410 000 €
Total Axe 1 : 540 000 € HT
Total Axe 2 : 870 000 € HT

Axe 1 – Requalification de la rue César Gallas
 Etudes d'aménagement et divers :50 000 €
 Création d'un parking « cour Paul Lacavé » : 140 000 € HT
 Aménagement Rue César Gallas :350 000 € HT
 Création d'un parking « Passage des Avocats » : Adéfinir

Postes de Dépenses	Montant (HT)
ETUDES	50 000 €
ACQUISITION FONCIERE	
ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	
TRAVAUX	490 000 €
DIVERS	
TOTAL	540 000 €

Axe 2 - Création d'un parking littoral
 Acquisition foncière :800 000 € HT
 Etudes d'aménagement et divers :70 000 € HT
 Travaux : A définir

Postes de Dépenses	Montant (HT)
ETUDES	70 000 €
ACQUISITION FONCIERE	800 000 €
ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	
TRAVAUX	

	DIVERS	
	TOTAL	870 000 €

Plan de financement	Axe 1 :		
	FINANCEURS	Montant (HT)	Taux
	EUROPE		
	ETAT	432 000 €	80%
	CARL		
	VILLE	108 000 €	20%
	TOTAL	540 000 €	100 %
	Axe 2 :		
	FINANCEURS	Montant (HT)	Taux
	EUROPE		
ETAT	432 000 €	80%	
CARL			
VILLE	108 000 €	20%	
TOTAL	540 000 €	100 %	
Calendrier	<p>Axe 1 – Requalification de la rue César Gallas Etudes d'aménagement : 2022 Travaux : 2022</p> <p>Axe 2 - Création d'un parking Acquisition foncière : 2022 Etudes d'aménagement : 2022 Travaux : 2023</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places créées Taux de remplissage de parking		

Fiche action

Mise en Valeur du Canal de Dupré

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°4	Une compensation, écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel et agricole
Action n°	MISE EN VALEUR DU CANAL DE DUPRE
Maître d'ouvrage	REGION/ETAT

Description de l'action	<p>Actuellement non mis en valeur et délaissé, l'emplacement du canal de Dupré en entrée de ville lui confère un atout indiscutable.</p> <p>Intégré au projet d'Eco-quartier, la valorisation et l'aménagement de ce canal permettra de créer un espace de détente et de promenade. Cet espace naturel, riche de potentialité, sera ainsi mis en valeur en y développant le cheminement doux et lui conférant le rôle de véritable liaison par l'aménagement de pontons.</p> <p>Cette action nécessite la réalisation d'un diagnostic technique et environnemental qui permettra de dresser un bilan sur l'état actuel de la berge, de sa stabilité et son potentiel environnemental (environ 450 ml). S'en suit la définition des enjeux à partir des contraintes d'ordre social, économique, technique et environnemental du site. Un projet d'aménagement du site sera proposé en y intégrant les travaux de stabilisation des berges en privilégiant les techniques du génie végétal et la restauration de la ripisylve. Ce projet déclinera les aménagements nécessaires à la réalisation d'un espace de détente et de promenade (chemin piéton, éclairage, ...). Il intégrera également les aménagements spécifiques en termes d'accessibilité et percées sur le canal (pontons, ...).</p> <p>L'action aboutira suite à la réalisation effective des travaux.</p>
Partenaires	Etat, Région Communauté d'Agglomération

<p>Coût prévisionnel</p>	<p>Montant total (H.T.) : 300 000 € (consultation et Marché à lancer)</p> <p>Phase 1 : Etude – prévisionnel 60 000 € Diagnostic technique et environnemental du site (conception du profil de berge) et définition des enjeux. Projet d'aménagement du site (technique en génie végétal ou mixte, parcours piéton, espace détente, éclairage, pontons, ...)</p> <p>Phase 2 : Travaux – prévisionnel 240 000 € (coût à actualiser à l'issue de la phase 1) Aménagements et travaux résultant de la phase 1</p> <table border="1" data-bbox="804 622 1310 940"> <thead> <tr> <th>Postes de Dépenses</th> <th>Montant (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETUDES</td> <td>60 000</td> </tr> <tr> <td>ACQUISITION FONCIERE</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL</td> <td>ND</td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX</td> <td>240 000 (à actualiser)</td> </tr> <tr> <td>DIVERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>300 000</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de Dépenses	Montant (HT)	ETUDES	60 000	ACQUISITION FONCIERE	A définir	ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	ND	TRAVAUX	240 000 (à actualiser)	DIVERS		TOTAL	300 000				
Postes de Dépenses	Montant (HT)																		
ETUDES	60 000																		
ACQUISITION FONCIERE	A définir																		
ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	ND																		
TRAVAUX	240 000 (à actualiser)																		
DIVERS																			
TOTAL	300 000																		
<p>Plan de financement</p>	<table border="1" data-bbox="804 1016 1310 1214"> <thead> <tr> <th>FINANCEURS</th> <th>Montant (HT)</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EUROPE</td> <td>A définir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ETAT</td> <td>A définir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CARL</td> <td>A définir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>VILLE</td> <td>A définir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>300 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	FINANCEURS	Montant (HT)	Taux	EUROPE	A définir		ETAT	A définir		CARL	A définir		VILLE	A définir		TOTAL	300 000	100
FINANCEURS	Montant (HT)	Taux																	
EUROPE	A définir																		
ETAT	A définir																		
CARL	A définir																		
VILLE	A définir																		
TOTAL	300 000	100																	
<p>Calendrier</p>	<p>Phase 1 : Etude – 2022-2023</p> <p>Phase 2 : Travaux – 2023-2024</p>																		
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Restauration et entretien de la ripisylve Linéaire de berge accessible Fréquentation du site</p>																		

Fiche action
Qualification d'un parc ouvert sur la zone naturelle de Montmain –
Création de la maison de la nature et de l'Environnement

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°4	Une compensation, écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel et agricole
Action n°	QUALIFICATION D'UN PARC OUVERT SUR LA ZONE NATURELLE DE MONTMAIN – CREATION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINTE-ANNE CARL
Description de l'action	<p>La ville de Sainte-Anne tournée vers la mer possède de nombreux atouts environnementaux dont des espaces verts qui nécessitent d'être mis en valeur.</p> <p>Le centre bourg peut s'élargir sur des zones de vie que l'on qualifie d'entrée et de sortie de bourg. Les liaisons de ces quartiers enclins à devenir des Eco- Quartiers sont actuellement coupées du bourg par des accès doux.</p> <p>Il est donc nécessaire de requalifier et d'aménager certains sites afin de créer des liaisons douces entre la ville et ses projets d'Eco-quartiers limitrophes. Située entre la ville et le quartier de Ffrench, la zone naturelle de Montmain, d'une valeur écologique incontournable, est le lieu ciblé afin de créer cette continuité.</p> <p>Par ailleurs, la biodiversité du site nécessite d'être valorisée.</p> <p>Les enjeux de cette action sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et préserver la zone naturelle, - Rendre l'îlot de biodiversité accessible en créant un véritable parc, - Créer en son sein une maison de la nature et de l'Environnement, - Créer une continuité d'une promenade piétonne entre le bourg et Ffrench/Bois

Jolan.

L'action nécessite la réalisation d'un diagnostic de l'espace naturel doté d'une mare.
 Les données de la biodiversité du site pourront être tirées de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC).
 Au besoin, une étude spécifique du lieu devra être relancée.
 En fonction du résultat de l'Etat des lieux, un projet d'aménagement du site sera proposé. Les travaux d'aménagement du site suivront.

Partenaires

CARLOFB

Coût prévisionnel

Montant total HT : 460 000 € (hors acquisition foncière)

Phase 1 : Etude
 Diagnostic environnemental du site (données durecensement issues de l'ABC)
 Projet d'aménagement du site (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, OPC) (dont voie d'accès piéton, parcours pédagogique, place de parking, zone de détente, ...)
 Etude de faisabilité, Maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, OPC) pour la construction de la maison de la nature,

Phase 2 : Travaux d'aménagement du site – A définir € (coût à actualiser à l'issue de la phase 1)
 Travaux de construction de la maison de la nature (résultat de la phase 1)
 Aménagements et travaux résultant de la phase 1

Postes de Dépenses	Montant (HT)
ETUDES/MOe	40 000
ACQUISITION FONCIERE	A définir
ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL	50 000
TRAVAUX	350 000
DIVERS	20 000
TOTAL	460 000

Plan de financement

Financeurs	Montant (HT)	Taux de financement
EUROPE		A définir
ETAT (OFB)		A définir

CARL		A définir
VILLE		A définir
TOTAL		100 %

Calendrier	Phase 1 : Etude – 2022-2023-2024 Phase 2 : Travaux – 2024-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site Evolution des espèces faunes/flores remarquables Acquisition foncière

Fiche action

Rénovation du centre technique opérationnel de la Ville de Sainte-Anne

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°1	Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°2	Rénovation du centre technique opérationnel
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Sainte-Anne Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le centre technique opérationnel de Dupré présente un état de vétusté avancé. Du fait du déploiement difficile des moyens opérationnels et des mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité, cet équipement ne permet donc pas d'atteindre un bon niveau de services au public ni d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux sanitaires (sargasses, coronavirus, ...) et sécuritaires (séisme, incendie, contrôle d'accès, ...) actuels.</p> <p>Fort de constat, une réflexion a été initiée par la ville.</p> <p>Afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération, la programmation a été confiée à un cabinet spécialisé. La programmation intègre les données des études préalables réalisées (étude de sol G1 PGC, relevé topographique et des bâtiments) et les données recueillies dans le cadre du SPRI sur le risque d'inondation dans le secteur de Dupré.</p> <p>Les agents ont été associés dès le départ au projet au travers d'ateliers et ainsi ont pu clairement exposer leurs besoins pour un ouvrage plus qualitatif et adapté aux spécificités des services techniques de la Ville.</p> <p>Plusieurs scénarios ont été analysés portant sur différents degrés de conservation des bâtiments existants. La reconstruction totale après démolition des bâtiments actuels a été retenue puisque la réhabilitation s'avèrerait</p>

	non seulement pertinent sur les plans économique et technique mais n'apporterait qu'une réponse partielle sur le plan fonctionnel.
--	--

	<p>Le programme général fonctionnel et technique a été élaboré sur la base des principes constructifs de bâtiments type modulaire pour la partie administrative et type industriel-hangar pour les ateliers de travail avec une réalisation phasée des travaux pour la continuité de l'activité. Ce document permet d'enclencher la consultation de la maîtrise d'œuvre en charge de la conception du projet.</p> <p>Sur le plan environnemental, des actions concrètes sont prévues. Le site sera équipé d'une station solaire de rechargement de véhicule électrique ainsi que de la récupération des eaux pluviales destinées au lavage des matériels roulants.</p> <p>L'amélioration des locaux permettra d'intensifier la politique de formation par l'accueil des stagiaires et des personnes en réinsertion en travaux d'intérêt général.</p>																		
Partenaires	Partenariat en discussion Etat Région																		
Coût prévisionnel	<p>Montant total (H.T.): 3 130 000 € HT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de Dépenses</th> <th>Montant (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETUDES</td> <td>740 000 €</td> </tr> <tr> <td>ACQUISITION FONCIERE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX</td> <td>2 390 000 €</td> </tr> <tr> <td>DIVERS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 130 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de Dépenses	Montant (HT)	ETUDES	740 000 €	ACQUISITION FONCIERE		ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL		TRAVAUX	2 390 000 €	DIVERS		TOTAL	3 130 000 €				
Postes de Dépenses	Montant (HT)																		
ETUDES	740 000 €																		
ACQUISITION FONCIERE																			
ACQUISITION MOBILIER/MATERIEL																			
TRAVAUX	2 390 000 €																		
DIVERS																			
TOTAL	3 130 000 €																		
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>FINANCEURS</th> <th>Montant (HT)</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EUROPE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ETAT</td> <td>2 504 000 €</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>CARL</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>VILLE</td> <td>626 000 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 130 000 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	FINANCEURS	Montant (HT)	Taux	EUROPE			ETAT	2 504 000 €	80%	CARL			VILLE	626 000 €	20%	TOTAL	3 130 000 €	100 %
FINANCEURS	Montant (HT)	Taux																	
EUROPE																			
ETAT	2 504 000 €	80%																	
CARL																			
VILLE	626 000 €	20%																	
TOTAL	3 130 000 €	100 %																	
Calendrier	-Conception par maîtrise d'œuvre : 1 an -Réalisation : 1 an																		
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation en énergie renouvelable solaire Enquête de satisfaction des agents sur l'amélioration des conditions de travail																		

RENOVATION DURABLE ET MODERNISATION DU CENTRE CULTUREL

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°	RENOVATION DURABLE ET MODERNISATION DU CENTRE CULTUREL
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINTE-ANNE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIVIERA DU LEVANT
Description de l'action	<p><u>Présentation du projet</u></p> <p>La commune de Sainte-Anne possède, sur le boulevard principal, un Centre Culturel. Anciennement dévolu à l'OMCS, le bâtiment de 1616 m2 est principalement utilisé comme un centre de loisir. Construit au début des années 80, il s'agit d'un équipement vieillissant, nécessitant des travaux de réfection relativement importants. L'idée est donc de le rénover et de revisiter ses missions afin d'en faire un espace de diffusion culturelle, moderne, structurant et durable.</p> <p><u>Diagnostic</u></p> <p>Un diagnostic structurel visant à chiffrer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'équipement avait été réalisé en 2015 par le Cabinet BET Ingénierie. Cette étude avait révélé de nombreuses fissures, des façades fortement endommagées, des problèmes d'étanchéité ainsi que divers autres problèmes. Le financement de ces travaux avait été estimé à 370 000 euros.</p> <p>La consultation d'un architecte en avril 2017 a permis d'envisager tout le potentiel du bâtiment et de confirmer</p>

le diagnostic établi en 2016. Ainsi, il a fait les constats suivants : Le bâtiment présente de nombreux défauts et a une distribution répondant mal aux exigences actuelles des programmes des salles d'exposition. Sur le plan urbain, il conviendrait de mieux tirer parti du potentiel du secteur dans lequel il est implanté. Cette rénovation doit également prendre en compte la reconsidération de l'enveloppe architecturale du bâtiment ainsi que sa mise aux normes en matière de sismicité, d'accessibilité de tous les publics, ainsi que d'un confort d'utilisation pour les usagers (sonorisation, confort technique, confort acoustique), tout en n'occultant pas la dimension économie d'énergie et développement durable.

 Cette rénovation intégrera ainsi 3 dimensions

La réfection structurelle de l'équipement et l'aménagement extérieur et intérieur

- Reprise de l'étanchéité et des encadrements d'ouverture
- Démolition de la toiture et de la passerelle
- Restructuration des façades
- Désamiantage
- Isolation thermique
- ...
- Mise aux normes, accessibilité et sécurité (ascenseurs, rampes, portes de secours)
- Rénovation peinture, carrelage, électricité sanitaires
- Embellissement
- Equipement mobilier et matériel (scénique, d'exposition, audiovisuel, de musique...)
- Insonorisation, sonorisation
- Aménagement du patio

La modernisation et la restructuration en lien avec le projet culturel de l'établissement

- Redéfinition des espaces (ateliers, salle de

spectacle et de concert, espace détente...)

- Redéfinition des missions de l'établissement (loisirs, spectacles, expositions, cohésion sociale...)
- Intégration des innovations culturelles et numériques (fab lab, espace de co-working, technologie, expositions numériques...)

La prise en compte des ODD (Objectifs de Développement Durable) dans la rénovation et la modernisation de l'équipement

- Infrastructure résiliente et innovation (choix des matériaux, prise en compte des impacts environnementaux,
- Installation centrale photovoltaïque qui fonctionnera en autoconsommation (toutes les énergies produites seront consommées par le centre culturel)
- Remplacement des lampes allogènes par des led
- Ville et communauté durable (démocratisation culturelle, lutte contre les inégalités sociale, favoriser le vivre ensemble et la concertation, inclusion réfléchie au sein de l'environnement urbain...)
- Consommation et production responsable (création d'un modèle économique qui permette de participer à l'amortissement de l'entretien du bâtiment et des charges induites en diversifiant et optimisant les recettes : (location de salles pour des séminaires, des expositions, des salons, restauration...).

-

Objectifs et enjeux

Par cette rénovation la Municipalité a pour objectifs de :

- Démocratiser la culture

	<p>- Entrer dans le monde de l'innovation</p> <p>- Favoriser les pratiques amateurs</p> <p>- S'engager résolument dans une démarche de marketing territorial</p> <p>- Contribuer à augmenter l'attractivité de la ville</p> <p>- Participer à la création de lien social et à la lutte contre les inégalités</p> <p>- Réduire la consommation électrique du Stade.</p> <p>- Réduire l'émission de gaz à effet de serre</p> <p>- Augmenter l'efficacité énergétique sur le territoire de la commune.</p> <p>Préalables</p> <p>Ont été réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude d'opportunité incluant - Un estimatif des travaux et un plan de financement - L'avis du Conseil Municipal a été sollicité et la délibération du 29 novembre 2017 autorise le Maire à engager les demandes de subventions auprès des co-financeurs ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
Partenaires	CARL – ETAT (DSIL,FEI,...)- DAC- ADEME COMMUNE
Coût prévisionnel	€ 2 220 269,18
Plan de financement Etat : 1 681 645 (80%) CARL : 210 206 (10%) Ville : 210 206 (10%)	<p>Prestation intellectuelle/ Etude</p> <p>Diagnostic amiante 2000,00 €</p> <p>Maîtrise d'œuvre 237 671,70 €</p> <p>Travaux</p> <p>Réfection structurel du bâtiment 943 716,00 €</p> <p>Aménagement intérieur et extérieur 839 000,00 €</p> <p>Imprévus 10% : 178 271,60 €</p> <p>Autre</p>
	1% Artistique 19 609,88 €
Calendrier	Phase 1 : Etude – 2022
	Phase 2 : Travaux - 2023 l'achèvement des travaux fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Adhésion de la population et des associations

	Adaptabilité du projet aux attentes du public
	Degré de créativité et d'innovation
	Atteinte des objectifs d'optimisation économique
	Évaluer les niveaux de performance en développement durable des opérations, au regard des objectifs visés

3) SAINT-FRANÇOIS

Modèle de fiche action/projet SF-6 CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif																																																																						
Action n° 6	Un bourg tourné vers un littoral préservé et attractif.																																																																						
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint-François Type : Collectivité																																																																						
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type																																																																						
Description de l'action	<p>Le territoire marin de Saint-François subit une eutrophisation grandissante à l'origine de conséquence sur le cadre de vie, la souveraineté alimentaire, économique et l'attraction touristique de la station balnéaire. L'impact des activités humaines accélère les processus d'érosion du littoral, réduit la résilience face au changement climatique, réduit les ressources halieutiques induisant une baisse de l'attractivité touristique. La dégradation de l'herbier de l'Anse champagne est visible depuis les cartes satellites et les conséquences sont nombreuses pour la biodiversité, la turbidité du lagon et le recul du trait de côte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements à pied ou en vélo dans le centre-bourg - Réduire la température des rues et embellir les ruelles - Végétaliser les places et aire de jeux, en valorisant les espèces locales - Rénovation des bâtiments historiques pour valoriser la culture et l'art. - Rénover les bâtiments publics pour montrer l'exemple en termes de transition écologique, de réduction de la consommation énergétique. - Mettre en place des dispositifs permettant un stationnement des bateaux respectueux des fonds marins dans l'anse champagne. - - Réduire le déversement des eaux usées dans le lagon pour préserver la biodiversité et les services rendu par la barrière de corail face au recul du trait de côtes. - Mettre au point un système de récolte des sargasses en utilisant la passe du port de pêche. 																																																																						
Partenaires	Porteur de projet : Commune de Saint-François.																																																																						
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>détails du projet</th> <th>2021/ 2022</th> <th>2023/ 2026</th> <th>nombre</th> <th>Prix unitaire</th> <th>total</th> <th>Total Phase 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Paddle électrique</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>5 830,00</td> <td>29 150,00</td> <td>29 150,00</td> </tr> <tr> <td>Chariot transport paddle</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>120,00</td> <td>600,00</td> <td>600,00</td> </tr> <tr> <td>Transport et livraison paddle</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>2 066,67</td> <td>2 066,67</td> <td>2 066,67</td> </tr> <tr> <td>Mini transat (Éditions 2023 et 2025).</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td>300 000,00</td> <td>600 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Installation d'écomouillage dans l'anse champagne (accueil des bateaux lors de la Mini transat et limite l'impact sur l'herbier)</td> <td></td> <td></td> <td>40</td> <td>1 819,00</td> <td>72 760,00</td> <td>72 760,00</td> </tr> <tr> <td>Contrôle et maintenance sur 4 années</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>65 760,00</td> <td>65 760,00</td> <td>65 760,00</td> </tr> <tr> <td>Etude et dépollution de la Marina</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>300 000,00</td> <td>300 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ouvrage entre la Marina et le port de pêche pour induire une courantologie active</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>200 000,00</td> <td>200 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 270 336,67</td> <td>170 336,67</td> </tr> </tbody> </table>	détails du projet	2021/ 2022	2023/ 2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1	Paddle électrique			5	5 830,00	29 150,00	29 150,00	Chariot transport paddle			5	120,00	600,00	600,00	Transport et livraison paddle			1	2 066,67	2 066,67	2 066,67	Mini transat (Éditions 2023 et 2025).			2	300 000,00	600 000,00		Installation d'écomouillage dans l'anse champagne (accueil des bateaux lors de la Mini transat et limite l'impact sur l'herbier)			40	1 819,00	72 760,00	72 760,00	Contrôle et maintenance sur 4 années			1	65 760,00	65 760,00	65 760,00	Etude et dépollution de la Marina			1	300 000,00	300 000,00		Ouvrage entre la Marina et le port de pêche pour induire une courantologie active			1	200 000,00	200 000,00		Sous total					1 270 336,67	170 336,67
détails du projet	2021/ 2022	2023/ 2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1																																																																	
Paddle électrique			5	5 830,00	29 150,00	29 150,00																																																																	
Chariot transport paddle			5	120,00	600,00	600,00																																																																	
Transport et livraison paddle			1	2 066,67	2 066,67	2 066,67																																																																	
Mini transat (Éditions 2023 et 2025).			2	300 000,00	600 000,00																																																																		
Installation d'écomouillage dans l'anse champagne (accueil des bateaux lors de la Mini transat et limite l'impact sur l'herbier)			40	1 819,00	72 760,00	72 760,00																																																																	
Contrôle et maintenance sur 4 années			1	65 760,00	65 760,00	65 760,00																																																																	
Etude et dépollution de la Marina			1	300 000,00	300 000,00																																																																		
Ouvrage entre la Marina et le port de pêche pour induire une courantologie active			1	200 000,00	200 000,00																																																																		
Sous total					1 270 336,67	170 336,67																																																																	

Plan de financement	DEPENSES			RESSOURCES		
	Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%
	EQUIPEMENT POUR DECOUVRIR LE LAGON			CRTE	1 016 269,34	80
	Acquisition paddle électrique	à définir	31 816,67			
	AMELIORATION ANSE CHAMPAGNE			Commune de Saint-François	254 067,30	20
	Ecomouillage	AMAYA	138 520,00			
	AMELIORATION MARINA					
	Mini Transat	à définir	800 000,00			
	Dépollution marina		300 000,00			
	Ouvrage courantologie	à définir	200 000,00			
	TOTAL DEPENSES		1 270 336,67	TOTAL	1 270 336,64	100
Calendrier	<p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de ZMEL éco-conçue (40 éco-mouillages) - Acquisition de Paddle électrique pour sensibiliser à la vulnérabilité du monde sous-marin du lagon via des excursions/découvertes. - Etude pour la réhabilitation de la Marina (étude courantologie + étude de faisabilité création d'une courantologie active + curage et dépollution des sédiments + étude source de pollution) <p><u>Phase 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mini transat (édition 2023/2026). - Curage et dépollution de la Marina - Optimisation de la courantologie de la marina 					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'éco-mouillage ; qualité de l'eau de la marina ; Evolution du trait de côte de l'anse champagne.					

Modèle de fiche action/projet **SF-3** CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif						
Action n° 5	Embellissement du Bourg de St-François vers un littoral préservé et attractif						
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint-François Type Collectivité						
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : à définir Type : à définir						
Description de l'action	<p>Pour embellir, dynamiser et réduire la consommation énergétique du bourg de St-François il est prévu dans le cadre du CRTE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements à pied ou en vélo dans le centre-bourg - Réduire la température des rues et embellir les ruelles - Végétaliser les places et aire de jeux, en valorisant les espèces locales - Rénovation des bâtiments historiques pour valoriser la culture et l'art. - Rénover les bâtiments publics pour montrer l'exemple en termes de transition écologique, de réduction de la consommation énergétique. 						
Partenaires	A définir / Porteur de projet Commune de Saint-François + ??						
Coût prévisionnel	détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1
	Végétalisation de la place Félix Eboué			50	50,00	2 500,00	2 500,00
	Poches de parking à proximité des futures zones piétonnes			3	50 000,00	150 000,00	
	Restauration de l'ancienne prison en espace dédié à la culture et l'art.			1	400 000,00	400 000,00	
	Création d'un toit végétal avec des panneaux solaires sur la Mairie			1	200 000,00	200 000,00	
	Rénovation du système de climatisation de la mairie			1	50 000,00	50 000,00	
	Couverture du parking de la mairie			1	50 000,00	50 000,00	
	Sous total					852 500,00	2 500,00

Plan de financement	DÉPENSES			RESSOURCES		
	Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%
	EQUIPEMENT POUR ACCUEIL VISITEURS			CRTE	682 000,00	80
	Création d'un parking	a définir	150 000,00			
	AQUISITION DE PLANTES			Commune de Saint-François	170 500,00	20
	Revégétalisation Félix Eboué	Pépinière	2 500,00			
	RESTAURATION BATIMENTS PUBLICS					
	Rénovation Mairie	a définir	300 000,00			
	Rénovation ancienne prison	a définir	400 000,00			
	TOTAL DEPENSES		852 500,00	TOTAL	852 500,00	100

Calendrier	<p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un toit végétal et panneaux solaires sur l'hôtel de ville. <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création poche de parking végétalisés pour favoriser les déplacements à pied ou en vélo dans le bourg. - Végétalisation de la place Felix Eboué par la plantation de grands arbres ombragés et un jardin des plantes médicinales (labyrinthe végétal). - Restauration eco-performante de l'Ancienne prison en centre dédié à la culture et à l'art et embellissement de l'ilot Morne à Cayes - Mise en place d'un dispositif de climatisation peu énergivore dans l'hôtel de ville - Création d'un parking couvert et murs végétaux sur la face SUD pour réduire la température du bâtiment de l'hôtel de ville.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique de l'hôtel de ville ; Nombre de place de parking dans le bourg ; Espace culturel (ancienne prison).

Modèle de fiche action/projet **SF-2** CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 3 et 1 : Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver
Action n° 4	Restauration de l'étang buisson et création d'un bassin de phytoépuration en aval de la STEP.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint-François et CARL Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : à définir Type : A définir
Description de l'action	<p>L'étang buisson, situé entre la station d'épuration et le cimetière du bord de mer est un espace naturel dégradé qui est peu favorable aux espèces animales et végétales inféodées aux zones humides. Cette zone naturelle au cœur du bourg est un excellent outil pour offrir des zones de détente aux habitants et ainsi améliorer le cadre de vie dans un bourg très artificialisé.</p> <p>La Commune de Saint-François souhaite améliorer la qualité des eaux de son lagon, afin de limiter l'impact possible des rejets issus de la STEP, il est envisagé la création d'un bassin de phytoépuration dont les eaux sont ensuite rejetées dans l'étang (à restaurer) puis dans le lagon, assurant une purification de l'eau complète.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la situation sanitaire et le réseau d'assainissement de la STEP pour concevoir

	<p>un modèle vertueux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer une station de phytoépuration pour compléter la filtration des eaux en sortie de la STEP, puis rejet dans l'étang puis dans le lagon permettant un triple filtration (mécanique, organique par les plantes et organique par les bactéries et micro-organismes de l'étang). - Curage de l'étang et restauration d'un habitat favorable pour la faune et la flore - Valorisation de cet espace par la mise en place de zone de pique-nique, sentier pédagogique et zone de stationnement. 																																																																														
Partenaires	La Commune de Saint-François et la CARL pourrait assurer ensemble le portage de ce projet s'inscrivant dans les objectifs du GEMAPI, du SDAGE et de l'amélioration de la qualité des masses d'eau de baignade et aider les coraux à prospérer.																																																																														
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>détails du projet</th> <th>2021/2022</th> <th>2022/2026</th> <th>nombre</th> <th>Prix unitaire</th> <th>total</th> <th>Total Phase 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>15 000,00</td> <td>15 000,00</td> <td>15 000,00</td> </tr> <tr> <td>Création d'un bassin de phytoépuration en aval de la station d'épuration de l'étang buisson</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>50 000,00</td> <td>50 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Curage de l'étang Buisson</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>50 000,00</td> <td>50 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>15 000,00</td> <td>15 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Création de zone de carbet</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td>10 000,00</td> <td>30 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parcours pédagogique (Panneaux format A4)</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>300,00</td> <td>1 800,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parking</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>20 000,00</td> <td>20 000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>181 800,00</td> <td>15 000,00</td> </tr> </tbody> </table>	détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1	Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin			1	15 000,00	15 000,00	15 000,00	Création d'un bassin de phytoépuration en aval de la station d'épuration de l'étang buisson			1	50 000,00	50 000,00		Curage de l'étang Buisson			1	50 000,00	50 000,00		Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer			1	15 000,00	15 000,00		Création de zone de carbet			3	10 000,00	30 000,00		Parcours pédagogique (Panneaux format A4)			6	300,00	1 800,00		Parking			1	20 000,00	20 000,00		Sous total					181 800,00	15 000,00															
détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1																																																																									
Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin			1	15 000,00	15 000,00	15 000,00																																																																									
Création d'un bassin de phytoépuration en aval de la station d'épuration de l'étang buisson			1	50 000,00	50 000,00																																																																										
Curage de l'étang Buisson			1	50 000,00	50 000,00																																																																										
Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer			1	15 000,00	15 000,00																																																																										
Création de zone de carbet			3	10 000,00	30 000,00																																																																										
Parcours pédagogique (Panneaux format A4)			6	300,00	1 800,00																																																																										
Parking			1	20 000,00	20 000,00																																																																										
Sous total					181 800,00	15 000,00																																																																									
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>PRESTATAIRES</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX</td> <td>CRTE</td> <td>145 440,00</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin</td> <td>Bureau d'étude</td> <td>15 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bassin de phytoépuration</td> <td>HydroDom Solution</td> <td>50 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Curage du marais</td> <td>Entreprise spécialisée</td> <td>50 000,00</td> <td>Commune de St-François - CARL</td> <td>36 360,00</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer</td> <td>Entreprise spécialisée</td> <td>15 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE</td> </tr> <tr> <td>Création de zone de carbet</td> <td>ONF</td> <td>30 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parcours pédagogique (Panneaux format A4)</td> <td>ONF</td> <td>1 800,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">EQUIPEMENT POUR ACCUEIL VISISTEURS</td> </tr> <tr> <td>Création d'un parking</td> <td>A définir</td> <td>20 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DEPENSES</td> <td>181 800,00</td> <td>TOTAL</td> <td>181 800,00</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RESSOURCES			Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%	TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			CRTE	145 440,00	80	Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin	Bureau d'étude	15 000,00				Bassin de phytoépuration	HydroDom Solution	50 000,00				Curage du marais	Entreprise spécialisée	50 000,00	Commune de St-François - CARL	36 360,00	20	Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer	Entreprise spécialisée	15 000,00				VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE						Création de zone de carbet	ONF	30 000,00				Parcours pédagogique (Panneaux format A4)	ONF	1 800,00				EQUIPEMENT POUR ACCUEIL VISISTEURS						Création d'un parking	A définir	20 000,00				TOTAL DEPENSES		181 800,00	TOTAL	181 800,00	100
DEPENSES			RESSOURCES																																																																												
Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%																																																																										
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			CRTE	145 440,00	80																																																																										
Etude de faisabilité : Bassin de phytoépuration et curage bassin	Bureau d'étude	15 000,00																																																																													
Bassin de phytoépuration	HydroDom Solution	50 000,00																																																																													
Curage du marais	Entreprise spécialisée	50 000,00	Commune de St-François - CARL	36 360,00	20																																																																										
Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer	Entreprise spécialisée	15 000,00																																																																													
VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE																																																																															
Création de zone de carbet	ONF	30 000,00																																																																													
Parcours pédagogique (Panneaux format A4)	ONF	1 800,00																																																																													
EQUIPEMENT POUR ACCUEIL VISISTEURS																																																																															
Création d'un parking	A définir	20 000,00																																																																													
TOTAL DEPENSES		181 800,00	TOTAL	181 800,00	100																																																																										
Calendrier	<p><u>Phase 1</u> : Etude de faisabilité pour la création du bassin de phytoépuration et le curage du marais.</p> <p><u>Phase 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un bassin de phytoépuration en aval de la station d'épuration de l'étang buisson - Curage de l'étang Buisson - Ouvrage de déversement de l'eau dans la mer - Création de zone de carbet - Parcours pédagogique (Panneaux format A4) - Parking 																																																																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité des eaux de baignades (Etang buisson et Raisins Clairs) ; nombre de carbet ; nombre visiteurs																																																																														

Modèle de fiche action/projet **SF-2** CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 3 et 1 : Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver
Action n° 3	Restauration écologique de la plage des Raisins Clairs
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint-François Type : Collectivité
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : à définir Type : A définir

Description de l'action	<p>La plage de Raisin clairs subit une érosion grandissante en parti expliquée par la disparition de la végétation bord de mer (maintien et stabilisation du sable par un réseau racinaire développé et une rétention du sable transporté par le vent). Les Raisiniers bord de mer, à l'origine du nom de la plage, sont rare et n'assurent plus le rôle de protection du littoral face à l'érosion dans un contexte de montée du niveau de la mer.</p> <p>En septembre 2021, une Aire Marine Educative va voir le jour avec l'école de Raisins Clairs pour étudier le processus d'érosion, l'expliquer par l'intermédiaire d'un panneau et participer à la préservation du site par la restauration du cordon de végétation littoral dans le cadre du CRTE.</p> <p>Les objectifs sont la création d'enclos de revégétalisation et la replantation avec des espèces indigènes en suivant le profil naturel de la végétation des plages (plantes rampantes, buissonnantes, arbustives et arborées). Et l'aménagement d'une aire de jeux pour valoriser la plage et créer un espace d'échange intergénérationnel.</p>																																																																						
Partenaires	<p>La Commune de Saint-François est porteur du projet de revégétalisation de la plage des raisins clairs et la mise à disposition d'aire de jeux pour les enfants de la commune. Lauréat de l'AAP Life4Best visant la replantation des littoraux des Aires Marines Educatives par la culture de plantes en pépinière dans les écoles. Le plan de plantation sera établi par ce programme (technique de culture, replantation, choix des espèces...).</p>																																																																						
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>détails du projet</th> <th>2021/2022</th> <th>2022/2026</th> <th>nombre</th> <th>Prix unitaire</th> <th>total</th> <th>Total Phase 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">2.2 Restauration écologique de la plage des raisins clairs</td> </tr> <tr> <td>Enclos de revégétalisation sur le front de mer (10m de largeur x 385 m de long avec une dizaine d'accès bord de mer.</td> <td></td> <td></td> <td>800</td> <td>8,00</td> <td>6 400,00</td> <td>6 400,00</td> </tr> <tr> <td>Replantation espèces bord de mer indigènes sur 5000m²</td> <td></td> <td></td> <td>2 000</td> <td>8,00</td> <td>16 000,00</td> <td>16 000,00</td> </tr> <tr> <td>Balancoire en acier inox 3 places</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>5 313,27</td> <td>5 313,27</td> <td>5 313,27</td> </tr> <tr> <td>Tyrolienne 30m</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>10 413,90</td> <td>10 413,90</td> <td>10 413,90</td> </tr> <tr> <td>Manège</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>4 023,00</td> <td>4 023,00</td> <td>4 023,00</td> </tr> <tr> <td>Panneau infos-sécurité tyrolienne</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>400,00</td> <td>400,00</td> <td>400,00</td> </tr> <tr> <td>Banc en plastique recyclé avec dossier</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td>663,76</td> <td>2 655,04</td> <td>2 655,04</td> </tr> <tr> <td>Sous total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>45 205,21</td> <td>45 205,21</td> </tr> </tbody> </table>	détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1	2.2 Restauration écologique de la plage des raisins clairs							Enclos de revégétalisation sur le front de mer (10m de largeur x 385 m de long avec une dizaine d'accès bord de mer.			800	8,00	6 400,00	6 400,00	Replantation espèces bord de mer indigènes sur 5000m²			2 000	8,00	16 000,00	16 000,00	Balancoire en acier inox 3 places			1	5 313,27	5 313,27	5 313,27	Tyrolienne 30m			1	10 413,90	10 413,90	10 413,90	Manège			1	4 023,00	4 023,00	4 023,00	Panneau infos-sécurité tyrolienne			1	400,00	400,00	400,00	Banc en plastique recyclé avec dossier			4	663,76	2 655,04	2 655,04	Sous total					45 205,21	45 205,21
détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1																																																																	
2.2 Restauration écologique de la plage des raisins clairs																																																																							
Enclos de revégétalisation sur le front de mer (10m de largeur x 385 m de long avec une dizaine d'accès bord de mer.			800	8,00	6 400,00	6 400,00																																																																	
Replantation espèces bord de mer indigènes sur 5000m²			2 000	8,00	16 000,00	16 000,00																																																																	
Balancoire en acier inox 3 places			1	5 313,27	5 313,27	5 313,27																																																																	
Tyrolienne 30m			1	10 413,90	10 413,90	10 413,90																																																																	
Manège			1	4 023,00	4 023,00	4 023,00																																																																	
Panneau infos-sécurité tyrolienne			1	400,00	400,00	400,00																																																																	
Banc en plastique recyclé avec dossier			4	663,76	2 655,04	2 655,04																																																																	
Sous total					45 205,21	45 205,21																																																																	
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>PRESTATAIRES</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX</td> <td>CRTE</td> <td>36 164,17</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Enclos de revégétalisation (800ml)</td> <td>ONF</td> <td>6 400,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">ACQUISITION DE PLANTES</td> <td>Commune de Saint-François</td> <td>9 041,04</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Replantation</td> <td>Pépinière</td> <td>16 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">VALORISATION DE L'ARRIERE PLAGE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aire de jeux</td> <td>SULO</td> <td>22 805,21</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL DEPENSES</td> <td>TOTAL</td> <td>45 205,21</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RESSOURCES			Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%	TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			CRTE	36 164,17	80	Enclos de revégétalisation (800ml)	ONF	6 400,00				ACQUISITION DE PLANTES			Commune de Saint-François	9 041,04	20	Replantation	Pépinière	16 000,00				VALORISATION DE L'ARRIERE PLAGE						Aire de jeux	SULO	22 805,21				TOTAL DEPENSES			TOTAL	45 205,21	100																
DEPENSES			RESSOURCES																																																																				
Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%																																																																		
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			CRTE	36 164,17	80																																																																		
Enclos de revégétalisation (800ml)	ONF	6 400,00																																																																					
ACQUISITION DE PLANTES			Commune de Saint-François	9 041,04	20																																																																		
Replantation	Pépinière	16 000,00																																																																					
VALORISATION DE L'ARRIERE PLAGE																																																																							
Aire de jeux	SULO	22 805,21																																																																					
TOTAL DEPENSES			TOTAL	45 205,21	100																																																																		
Calendrier	<p>Projet à mettre en place dans la phase 1 du CRTE : 2021/2022. Installation des enclos début 2022. Plantation en juillet/septembre 2022. Installation de l'aire de jeux en 2022.</p>																																																																						
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de barrière basse (en ml) ; Surface de plage restaurée ; Recul du trait de côte ; Nombre équipement pour enfants dans l'aire de jeux</p>																																																																						

Modèle de fiche action/projet **SF-2** CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 3 et 1 : Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver
Action n° 2	Restauration et valorisation de la Pointe Gros-Bœuf.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Conseil Départemental Type :
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : à définir Type : A définir
Description de l'action	Le marais de la Pointe Gros-Bœuf est une zone humide d'eau saumâtre classé ENS et qui subit de nombreuses dégradations, impactant son équilibre et la biodiversité qu'il abrite : Déversement des eaux usées (PR Raisins Clairs non fonctionnel), pollution

plastique, eutrophisation du marais, prolifération des plantes, disparition des oiseaux nicheurs, comblement du marais, chasse, prédateurs exogènes, urbanisation et projets immobiliers.

Depuis 2019, les élèves de CM1 et CM2 de l'école Joseph Judith ont créé une Aire Terrestre Educative permettant d'étudier, protéger et transmettre les connaissances sur ce marais. Les élèves ont proposés plusieurs actions et aménagements programmés dans le cadre du CRTE.

Les objectifs sont d'étudier le fonctionnement hydrologique et la composition du sol pour définir un plan de curage du marais et Curer le marais pour créer des habitats favorables à la faune et la flore. Valoriser le site par la mise en place d'un sentier pédagogique équipé d'aménagements (Pont, platelage dans la mangrove, observatoire, tour d'observation, panneaux d'information...) permettant aux visiteurs de découvrir la biodiversité sans la déranger ou impacter l'habitat.

Partenaires

Le conseil départemental, propriétaire des parcelles entourant la zone humide souhaite s'engager dans la restauration et la valorisation de cet Espace Naturel Sensible (ENS). Un bureau d'étude devra conduire une étude hydrologique pour étudier la nature du sol et déterminer un plan de curage du marais.

Ensuite le plan de valorisation avec la création d'un sentier pédagogique sera à constituer en lien avec l'Aire Terrestre Educative, l'association AMAZONA et la Commune de Saint-François.

Coût prévisionnel

détails du projet	2021/2022	2022/2026	nombre	Prix unitaire	total	Total Phase 1
2.1 Restauration écologique et valorisation du Marais de la Pointe Gros-Bœuf						
Etude hydrologique pour le curage du marais et la restauration écologique en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides.			1	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Observatoire (palissade)			1	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Pont			1	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Platelage dans la mangrove (80ml)			80	1 000,00	80 000,00	
Tour d'observation			1	20 000,00	20 000,00	
Système d'écluse pour évacuation eau ravine dans la mer ou dans le marais			1	10 000,00	10 000,00	
Curage marais avec ilot et pré-bassin			1	100 000,00	100 000,00	
Sentier pédagogique avec panneaux d'information (Format A4)			10	300,00	3 000,00	
Création d'un parking			1	50 000,00	50 000,00	
Platelage			90	1 000,00	90 000,00	
Base sur pilotis pour carbet			4	4 000,00	16 000,00	
Pose de 4 carbets en bois rouge			4	10 000,00	40 000,00	
Aire de jeux			1	10 000,00	10 000,00	
Sous total					444 000,00	25 000,00

Plan de financement

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			CRTE	355 200,00	80
Etude hydrologique pour le curage du marais et la restauration écologique en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides.	Bureau d'étude	15 000,00			
Curage du marais	Entreprise spécialisée	100 000,00	Conseil Départemental	88 800,00	20
Système d'écluse pour évacuation eau ravine dans la mer ou dans le marais	Entreprise spécialisée	10 000,00			
VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE					
Observatoire (palissade)	ONF	5 000,00			
Pont	ONF	5 000,00			
Platelage dans la mangrove (80ml)	ONF	80 000,00			
Tour d'observation	ONF	20 000,00			
Sentier pédagogique avec panneaux d'information (Format A4)	ONF	3 000,00			
EQUIPEMENT POUR ACCUEIL VISISTEURS					
Création d'un parking	A définir	50 000,00			
Création zone de pic-nique au dessus de l'eau. (Platelage, Carbets)	ONF	146 000,00			
Aire de jeux	SULO	10 000,00			
TOTAL DEPENSES		444 000,00	TOTAL	444 000,00	100

Calendrier

Phase 1 (2022) : Etude hydrologique du marais et validation plan de restauration écologique avec curage.

Mise en place d'un observatoire ornithologique

Phase 2 (2023/2026) :

- Curage du marais
- Système de gestion hydrologique avec écluse.
- Sentier pédagogique avec panneaux d'information (Format A4)
- Observatoire (palissade)
- Pont
- Platelage dans la mangrove (80ml)
- Tour d'observation
- Création d'un parking

	<ul style="list-style-type: none"> • Platelage avec 4 carbets en bois rouge • Aire de jeux
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface restaurée ; richesse spécifique (Suivi ornithologique + faune/flore) ; nombre espèces oiseaux nicheuses ; Nombre visiteurs ; Qualité de l'eau ;

Modèle de fiche action/projet **SF-1** CRTE de la CARL

Orientation stratégique n° 1, 2 et 3	Orientation 1, 2 et 3 : Développement de l'écotourisme et favoriser les activités sportives par l'utilisation de piste cyclable au sein des corridors écologiques valorisant la biodiversité. Interconnexion du bourg aux zones rurales et des espaces naturels du littoral et des terres.
Action n° 1	Restauration des continuités écologiques associées à des pistes cyclables.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CARL (proposition) Type EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : à définir Type : A définir
Description de l'action	<p>80% de la forêt sèche a disparu sur la Grande-Terre au profit des zones agricoles et urbanisées. Le secteur Sud-est figure parmi la zone la plus touchée par la déforestation en Grande-Terre ce qui a eu pour conséquence un isolement écologique de la côte Atlantique et de la Pointe des Châteaux. Les conséquences sur la faune et la flore sont nombreuses, principalement par un appauvrissement génétique pouvant conduire à la disparition d'espèces ou la vulnérabilité des populations, plus facilement sujettes à développer des maladies. La disparition des forêts à proximité des cultures a eu pour conséquence une intensification des sécheresses, des inondations plus fréquentes et forte, un épuisement des sols par lessivage, la disparition des espèces auxiliaires (prédateurs des ravageurs des cultures, plantes bénéfiques pour les cultures comme les légumineuses fixatrices de l'azote).</p> <p>Le manque de sécurité pour l'usage des vélo sur les routes de Saint-François et la difficulté de faire un effort physique durant les heures les plus chaudes de la journée pousse la collectivité à concevoir des pistes cyclables arborées permettant de connecter les zones rurales avec le centre bourg et les communes voisines. L'association des corridors écologiques et les pistes cyclables est parfaitement adaptée, favorise les déplacements doux tout en valorisant les espèces indigènes de la forêt sèche et permettant de reconnecter les zones naturels de Saint-François avec les forêts des Grands Fonds et le Nord Grande-Terre. (Ouverture avec la CANGT en termes de connexion écologique).</p> <p>Le projet peut voir le jour dans la deuxième phase du CRTE. L'atlas de Biodiversité Communal qui va débuter en novembre 2021 pour une durée de 12 mois et aura pour mission de définir l'emplacement des corridors écologiques en prenant compte la connexion des zones d'habitation. La surface prévisionnelle à restaurer est de 20 hectares (20-30m de largeur) avec 50 000 arbres d'espèces locales (10€/pièce) et de 20km de pistes cyclables bidirectionnelles (75 000€/km).</p> <p>Ce projet aura de très nombreux bénéfices pour la faune et la flore, les habitants de Saint-François et les touristes car ils permettront d'initier un réseau de piste cyclable permettant de rejoindre les zones de randonnée, des sites historiques, des paysages caractéristiques de la région et des zones commerçantes et d'activités.</p>
Partenaires	La mairie de Saint-François prend à charge l'Atlas de Biodiversité Communale pour définir la localisation des corridors écologiques équipés de piste cyclable, ainsi que la préservation de la Pointe des Châteaux. Ce projet a pour objectif la restauration des continuités écologiques de la côte

	Atlantique et les Grands fonds cela représente une opportunité pour la CARL de reconnecter les espaces naturels du territoire intercommunal (Trames Verte et Bleue, SRCE) tout en favorisant la mobilité décarbonée et l'interconnexion des villes et quartiers. Ce projet pourrait donc être porté par la CARL, à discuter...																																										
Coût prévisionnel	Estimation des coûts à définir en fonction des corridors écologiques à former. Prix unitaire arbres de 10€, estimation de 20 hectares de forêts à restaurer avec une largeur de 20 à 30m. Estimation prix km pistes cyclables à 75 000€/km (<i>estimation, nécessite un devis complémentaire par un prestataire en Guadeloupe</i>). Besoin d'environ 20km de piste cyclable pour relier les principaux quartiers au bourg et aux zones de loisir dans les espaces naturels.																																										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>PRESTATAIRES</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Aquisition de plante</td> <td>CRTE</td> <td>1 600 000,00</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Achats d'arbre d'espèces locales auprès de pépiniériste professionnels</td> <td>Pépinière BACS ET JARDINS ?</td> <td>500 000,00</td> <td>CARL</td> <td>400 000,00</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td colspan="6">TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX</td> </tr> <tr> <td>Création de 20km de piste cyclable bidirectionnelle</td> <td>a définir</td> <td>1 500 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DEPENSES</td> <td>2 000 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>2000000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RESSOURCES			Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%	Aquisition de plante			CRTE	1 600 000,00	80	Achats d'arbre d'espèces locales auprès de pépiniériste professionnels	Pépinière BACS ET JARDINS ?	500 000,00	CARL	400 000,00	20	TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX						Création de 20km de piste cyclable bidirectionnelle	a définir	1 500 000,00				TOTAL DEPENSES		2 000 000,00	TOTAL	2000000	100
DEPENSES			RESSOURCES																																								
Nature	PRESTATAIRES	Montant	Nature	Montant	%																																						
Aquisition de plante			CRTE	1 600 000,00	80																																						
Achats d'arbre d'espèces locales auprès de pépiniériste professionnels	Pépinière BACS ET JARDINS ?	500 000,00	CARL	400 000,00	20																																						
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX																																											
Création de 20km de piste cyclable bidirectionnelle	a définir	1 500 000,00																																									
TOTAL DEPENSES		2 000 000,00	TOTAL	2000000	100																																						
Calendrier	PHASE 2 (2023/2026) Etude préalable prise en charge par un Bureau d'étude dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), Financé à 80% par l'OFB. 2022/2023 : Obligation Réelles Environnementales à mettre en place avec les propriétaires des parcelles définies par l'ABC. 2023/2025 : Plantation et création des pistes cyclables.																																										
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'arbres replantés ; Nombre kilomètre piste cyclable ; Suivi par drone des zones replantées ;																																										

4) DESIRADE

Modèle de fiche action/projet

Programme de dynamisation et de valorisation territoriales de La Désirade par la culture, le patrimoine et le développement durable

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CARL / Mairie de La Désirade

Maître d'ouvrage	CARL / Mairie de La Désirade
Description de l'action	<p>Contexte : La mise en œuvre du programme de développement territorial de La Désirade, par la mise en valeur de son potentiel culturel et patrimonial, s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne station météorologique (inscrit au classement national des monuments historiques), de l'ancienne cotonnerie, de la maison du gardien du phare. Cette mission d'étude de faisabilité, s'est déroulée de janvier 2020 à mai 2021 et a eu pour principaux résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document stratégique de développement et de cohésion sociale à court, moyen et long terme pour la commune • Identification des points d'intérêts et de la priorisation d'actions autour de la création du Musée Atlantique de la Désirade et de la programmation culturelle l'accompagnant. • Faisabilité et chiffrage des actions • Mode de gestion et pérennité du programme • Consultation participative et inclusive des acteurs publics et privés • Constitution et suivi de l'AMO par un comité de pilotage incluant le SGAR-Préfecture, la DAC (direction des Affaires Culturelles), la Commune, • Constitution d'un comité scientifique international qui accompagnera la mise en œuvre des actions regroupant des professionnels sectoriels de la Guadeloupe, France hexagonale, Martinique, Cuba, Haïti, République Dominicaine. <p>Ce projet co-construit s'inscrit dans la valorisation du patrimoine et des industries créatives et dans une perspective de développement du tourisme durable. Une consultation d'un échantillon de population a eu lieu entre juillet et août 2020. L'ensemble des conclusions et recommandations de l'étude a été validé par le Comité de Pilotage et le Comité scientifique.</p> <p>Les enjeux : L'avantage comparatif de La Désirade dans le contexte régional caribéen, est garanti par des atouts précieux, sa tranquillité, sa nature préservée, un patrimoine géologique rare, ce qui constitue un atout pour la recherche scientifique et pédagogique. L'attractivité du territoire de La Désirade, repose sur son avantage comparatif : la préservation de ses milieux naturels. Ces atouts, associés à une stratégie culturelle feront de La Désirade une destination distincte, proposant une offre complémentaire de notre Archipel.</p> <p><u>Le projet de Musée Atlantique de La Désirade</u> et la stratégie culturelle qui l'accompagne associe les sciences de la nature aux industries créatives.</p> <p>Le Musée Atlantique de La Désirade sera une vitrine historique, scientifique et s'appuiera sur les technologies innovantes telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée. L'offre muséale sera associée à différents circuits mémoriels, scientifiques, pédagogiques intégrant l'ancienne chapelle de la léproserie, les vestiges mémoriels, l'ancienne cotonnerie, les sites historiques et patrimoniaux de l'île. Il sera aussi proposé des appels à résidence de création et de recherches ainsi</p>

	<p>que des appels à projets et des manifestations d'intérêt pour les porteurs de projets et les partenaires.</p> <p>Les propositions seront sélectionnées et évaluées par les Comités scientifique et de Pilotage.</p> <p>Une thématique de la programmation s'orientera vers la filière de la pêche étant donné sa position principale dans l'équilibre économique et social de La Désirade.</p> <p>La valorisation de la gastronomie locale, des produits et des traditions culinaires qui s'y rattachent, feront l'objet d'actions de valorisation, tels que les festivals, les ateliers, les expositions, les concours, les prix.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>La mise en œuvre du programme de développement territorial de La Désirade, se décline en cinq (5) axes d'interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabilitation de l'ancienne station météorologique et aménagement en Musée Atlantique de La Désirade, aménagement des dessertes, programmation et recherche. 2. Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare et création en maison d'accueil et de services. 3. Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle de La léproserie et création d'une exposition virtuelle permanente, à partir des technologies innovantes telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée. 4. Mise en place d'une assistance technique pour assurer la coordination et la bonne mise en œuvre des actions. 5. Mise en place d'une stratégie de communication
Partenaires	<p>Les partenaires actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SGAR qui a cofinancé l'étude menée par l'AMO ; • La DAC Guadeloupe qui a participé à la formulation et au suivi de l'étude, intervient, dans ses domaines de compétences, comme accompagnement de la commune ; • Le Comité Scientifique, qui est le garant de la qualité des programmations de cette vitrine internationale ; • Les associations du territoire qui sont les porteurs de projets. <p>Des partenariats seront à discuter avec les institutions muséales de Guadeloupe tels que le MACTe, le Musée Départemental Edgar Clerc au Moule, ainsi que des Fondations et organisations culturelles des Antilles françaises.</p> <p>Dans un deuxième temps nous nous rapprocherons des musées de la Caraïbe et des institutions internationales telles que l'ICOM (Conseil International des Musées), l'AICA (association internationale des critiques d'Art).</p>

L'un des objectifs du **Musée Atlantique de La Désirade** sera d'obtenir la labélisation « musées de France ».

Prochaine étape / action à entreprendre :

- Réhabilitation de l'ancienne Station météo.
- Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade.
- Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare et transformation en maison d'accueil et de services.
- Travaux de programmation du Comité Scientifique
- Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle de La léproserie et création d'une exposition virtuelle permanente.
- Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques.
- Mise en place de l'Assistance Technique

Coûts prévisionnels

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Réhabilitation de l'ancienne station météorologique	230 000 €
Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade	100 000 €
Aménagement des dessertes	30 000 €
Programmation et recherche, travaux du Comité Scientifique	25 000 €
Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare	290 000 €
Aménagement de la maison d'accueil et de services.	20 000 €
Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle	50 000 €
Exposition virtuelle permanente.	25 000 €
Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques	25 000 €
Gestion territoriale par la commune	50 000 €
Assistance Technique pour la mise en œuvre du Musée et du programme culturel	50 000 €
Stratégie de Communication	100 000 €
Total	995 000,00 €

Organisations	Participation financière	% cofinancement
ETAT	796 000,00 €	80,00 %
CARL	99 500,00 €	10,00%
COMMUNE	99 500,00 €	10,00%
	995 000,00 €	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT

Calendrier

Semestre 1	-Réhabilitation de la station météo ; -Aménagement des dessertes.
Semestre 2	-Aménagement du musée : -Reconstruction de la Maison du gardien du Phare : -Travaux du comité scientifique : -Recrutement Assistance Technique. -Recrutement Agent territorial.
Semestre 3	-Aménagement du Musée : -Valorisation de la cotonnerie et Ancienne chapelle : - Création des circuits culturels ; - Stratégie de Communication.
Semestre 4	- Communication ; - Exposition virtuelle permanente.

Indicateurs d'évaluation proposés

- Le bâtiment de l'ancienne station météorologique est réhabilité.
- Le Musée Atlantique de La Désirade est aménagé.
- La desserte du Musée Atlantique de La Désirade est aménagée et le site protégé.
- La Maison du Gardien du Phare est reconstruite et transformée en maison d'accueil et de services.
- 8 réunions trimestrielles du Comité Scientifique et pilotage sont réalisées en visio-conférence et/ou présentiel
- La programmation du Musée est définie.
- Les sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle sont valorisés.
- Une exposition virtuelle permanente est réalisée.
- Des circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques sont créés.
- L'Assistance technique sectorielle est recrutée pour la mise en œuvre des actions
- Un agent territorial spécialisé est recruté pour la coordination du projet

ANNEXE 4 – TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU CRTE

Orientation stratégique	Objectifs	Actions / projets	Catégorie (A action / P projet)	Porteur de l'action	Indicateurs de suivi
OS 1 : Des centres-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif	Valoriser les modes de déplacements doux dans les centres villes	Réalisation d'une piste cyclable à Sainte Anne	A	Commune de Sainte-Anne	Fréquentation de la piste cyclable : nombre de cyclistes par jour, mesuré en différents points sélectionnés de l'aménagement. Sondages de satisfaction
	Faire des espaces publics en centre-bourg des lieux vie	Requalification de voirie et Renforcement de l'offre de stationnement à Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	Nombre de place créées Taux de remplissage des parkings
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Qualification des espaces publics proches de la plage de la DATCHA	A	Commune du Gosier	
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Aménagement du littoral Anse Tabarin	A	Commune du Gosier	Actions à inscrire dans le cadre des engagements du Label "Station Nautique"
		Rénovation du centre technique opérationnel de Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	Consommation en énergie renouvelable solaire Enquête de satisfaction des agents sur l'amélioration des conditions de travail
	Développement de l'écotourisme et favoriser les activités sportives par l'utilisation de piste cyclable au sein des corridors écologiques valorisant la biodiversité. Interconnexion du bourg aux zones rurales et des espaces naturels du littoral et des terres.	Restauration des continuités écologiques associées à des pistes cyclables	A	CARL	Nombre d'arbre replantés Nombre de km de pistes cyclables Suivi par drone des zone replantées
	Embellir, dynamiser et réduire la consommation énergétique le bourg de St-François	Embellissement du Bourg de St-François vers un littoral préservé et attractif	A	Commune de Saint-François	Consommation énergétique de l'hôtel de ville Nombre de place de parking dans le bourg Espace culturel
	Valoriser le littoral et réduire l'impact de la marina sur le lagon	Un bourg tourné vers un littoral préservé et attractif.	A	Commune de Saint-François	Nombre d'éco-mouillage Qualité de l'eau de la Marina Evolution du trait de côte de l'Anse Champagne
	Création d'un marché d'intérêt	P	CARL		

		communautaire à Saint François			
		Accompagnement des foyers en situation de précarité énergétique	P		
		Etude de faisabilité sur la création de pistes cyclables inter urbaines dans la continuité des projets communaux	P		
		Aménagement de la plage du bourg de la ville de Sainte-Anne	P	Ville de Sainte Anne	
		Création d'un parking dans le centre bourg du Gosier (acoté de la médiathèque)	P		
		Lancement d'une étude sur le stationnement et la circulation dans le centre-ville du Gosier en lien avec la Banque des Territoires	P		
		Opérations d'élargissement de trottoir Sainte-Anne et Saint-François	P		
		Sécurisation du clocher de l'église à Sainte-Anne (travaux en cours)	P		
		Fermeture des 2 écoles du centre-bourg (PSA) et relocalisation en périphérie : école de Château Brun	P		
		Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	P		
OS2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives	garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie	Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité au Gosier	A	Commune du Gosier	Taux de satisfaction de la population Taux de fréquentation des équipements
	Rénover l'ancien bâtiment de l'OMCS et revisiter ses missions afin d'en faire un espace de diffusion culturelle, moderne, structurant et durable.	Rénovation durable et modernisation du centre culturel de Sainte-Anne	A	Commune de Sainte-Anne	Adhésion de la population et des associations Adaptabilité du projet aux attentes du public Degré de créativité et d'innovation Atteinte des objectifs d'optimisation économique Évaluer les niveaux de performance en développement durable des opérations, au regard des objectifs visés
	Valoriser le territoire par la promotion de la culture et du patrimoine	Programme de dynamisation et de valorisation territoriale de la Désirade par la culture, le patrimoine et md développement durable	A	Commune de la Désirade	
		Déploiement de vélos en libre-	P	CARL	

		service électrique : porté par la CARL			
		Maison du Gwoka au centre ville de Sainte Anne	P	CARL	
		Création d'un guichet unique au Gosier (maison France Service) et d'un centre social intercommunal + bus France service	P	CARL	
		Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et plan local de l'habitat	P	CARL	
		Plan local d'insertion pour l'emploi	P	CARL	
		Contrat local de santé à la Désirade (centre de soin)	P	CARL	
OS 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire	Limitier la consommation d'énergie des batiments publics et promouvoir l'autoconsommation	Valorisation énergétique du patrimoine bâti de la ville du Gosier par l'implantation de centrales solaires photovoltaïques en autoconsommation	A	Commune du Gosier	Rendement photovoltaïque
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration et valorisation de la Pointe Gros-Bœuf.	A	Conseil départemental	Surface restauré Richesse spécifique (suivi ornithologique faune et flore) Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs Nombre de visiteurs Qualité de l'eau
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration écologique de la plage des Raisins Clairs	A	Commune de Saint-François	Nombre de barrière basse Surface de plage restaurée Recul du trait de côte Nombre d'équipement pour enfants dans l'aire de jeux
		Financement d'une étude sur une desserte aérienne entre Aéroport et St François et/ou la Désirade.	P		
	Renforcer la continuité territoriale et promouvoir la Désirade comme destination touristique	Renforcer les liaisons avec la Désirade avec une tarification adaptée	P		
		Plan paysage des grands fonds	P	CARL	
		Base nautique à Saint Felix	P		
OS 4 : Une compensation écologique par	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Mise en valeur du Canal de Dupré	A	Région / Etat	Restauration et entretien de la ripisylve Linéaire de berge accessible Fréquentation du site

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le



ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE

l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Qualification d'un parc ouvert sur la zone naturelle de Montmain - Création de la maison de la nature et de l'environnement	A	Commune de Sainte-Anne	Fréquentation du site Evolution des espèces remarquables Acquisition foncière
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration de l'étang buisson et création d'un bassin de phytoépuration en aval de la STEP.	A	Commune de Saint-François	Qualité des eaux de baignade (Etang buisson et raisins clairs) Nombre de carbeta Nombre de visiteurs
		Réalisation du PCAET	A	CARL	
		Création d'un jardin partagé sur la commune du Gosier	P	CARL	
		Déploiement de ruches dans les zones de maraîchage	P		
		Création d'une déchetterie au Gosier	P	CARL / CANGT	
		Création d'une usine à h2	P	Privé	
		Extension du parc de bornes de recharge électriques	P		
		Projet d'étude et de diagnostic sur l'identification des trames verte et bleue et des discontinuités écologiques et projet d'étude de faisabilité d'une trame vert notamment en mode cyclable en connexion entre deux bourgs (partenaire : l'OFB, Région, FNADT)	P		
		Création d'une pépinière de corail à titre expérimental (laboratoire de culture in vivo) en vue de projets de recolonisation	P		
		Projet d'aménagement et de mise en valeur de la zone de Mangrove entre Sainte Anne et Saint François (trame bleue)	P		
		Projet de mise en valeur de la mare de Kervenou notamment par un parcours éducatif et par la réintroduction d'espèces pollinisatrices (commune du Gosier)	P		
	Cofinancer une étude visant le recensement de mares agricoles	P			

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le



ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE

		et de leur état des lieux			
		Mise en place d'un observatoire dédié aux cheptels apicoles sur le territoire de Saint-François	P		
		Projet d'une usine dedessalement sur le territoire de la Désirade	P	SMO	

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

 SLOW

ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE

ANNEXE 5 – CONTRIBUTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS (A VENIR DANS UNE VERSION 2)

Annexe 5.1 ANCT

Annexe 5.2 ADEME

Annexe 5.3 Caisse des Dépôts et Consignation

Annexe 5.4 CEREMA

Annexe 5.5 ANAH

Annexe 5.6 EPF

Annexe 5.7 AFD

ANNEXE 6 – CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA CARL

Voir Annexe : Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Sainte-Anne

ANNEXE 7 – DIAGNOSTIC SOCIAL (ETUDE DE KPMG)

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché le 
ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE

Synthèse des diagnostics sociaux territoriaux

Quelques éléments de méthodologie

DIAGNOSTIC SOCIAL

Un exercice qui repose sur deux approches :

- **Approche quantitative** via l'analyse statistique et cartographique de données publiques disponibles
- **Approche qualitative** via les entretiens menés avec les parties prenantes et les partenaires de l'étude

Approches pour étudier 9 thématiques :

1. Population
2. Famille
3. Petite enfance Enfance
4. et Jeunesse Personnes
5. âgées Logement
6. Emploi
7. Lutte contre les exclusions et Précarité
8. Santé
- 9.

OBJECTIF 1

Répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les problématiques sociales du territoire ?

Et existe-t-il des problématiques spécifiques à certaines communes ?

OBJECTIF 2

Répondre à la question suivante :

Quelles sont les thématiques d'intervention sur lesquelles agir en priorité ?

RESULTATS OBTENUS

► **Identification des problématiques sociales du territoire via l'étude des 9 thématiques**

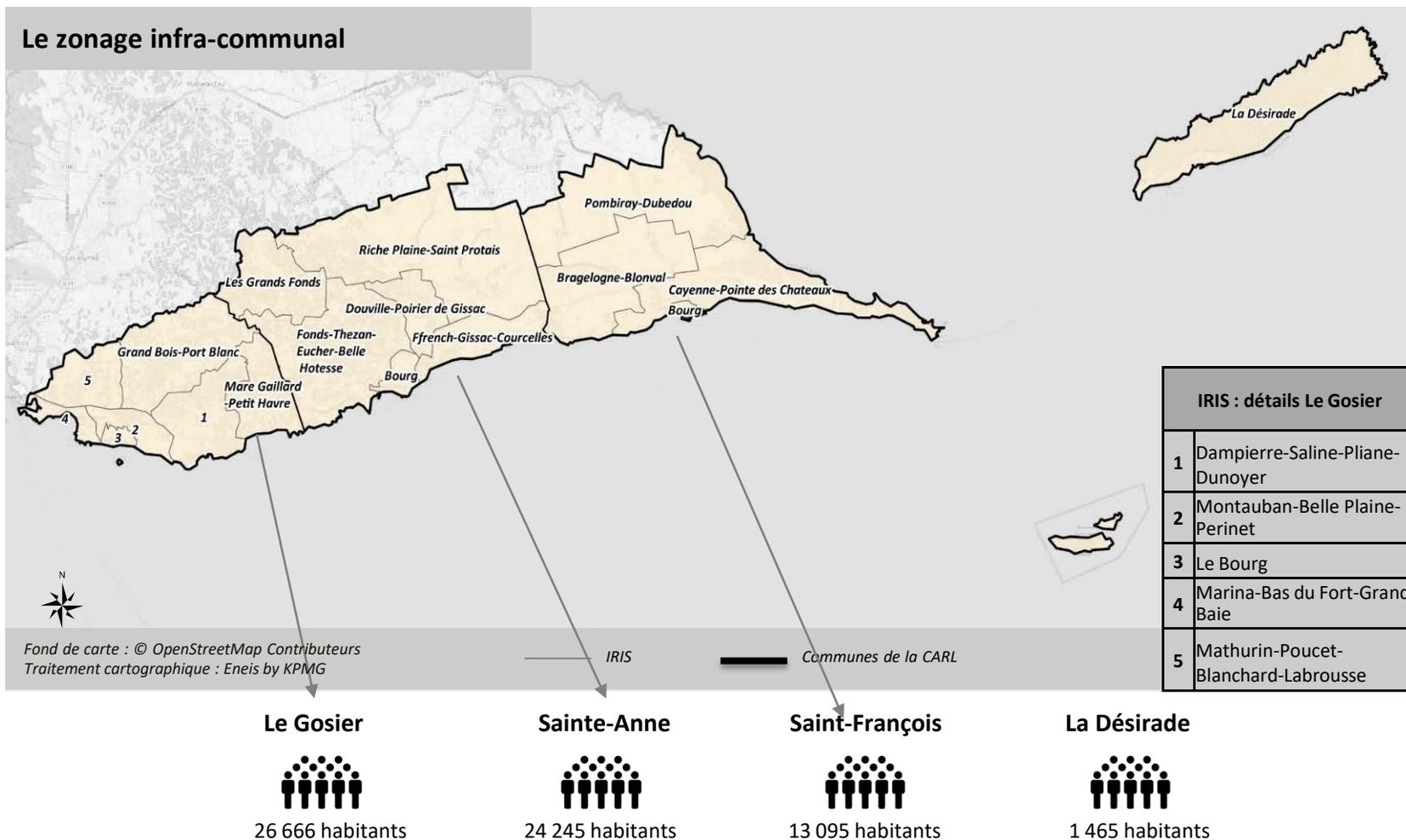
- Des tendances observées cohérentes avec celles de la Guadeloupe
- Et homogènes sur l'ensemble des 4 communes membres modulo les proportions

► **Validation de 6 thématiques d'intervention prioritaires**

- A inscrire dans un plan d'actions à élaborer collectivement (phase 2)

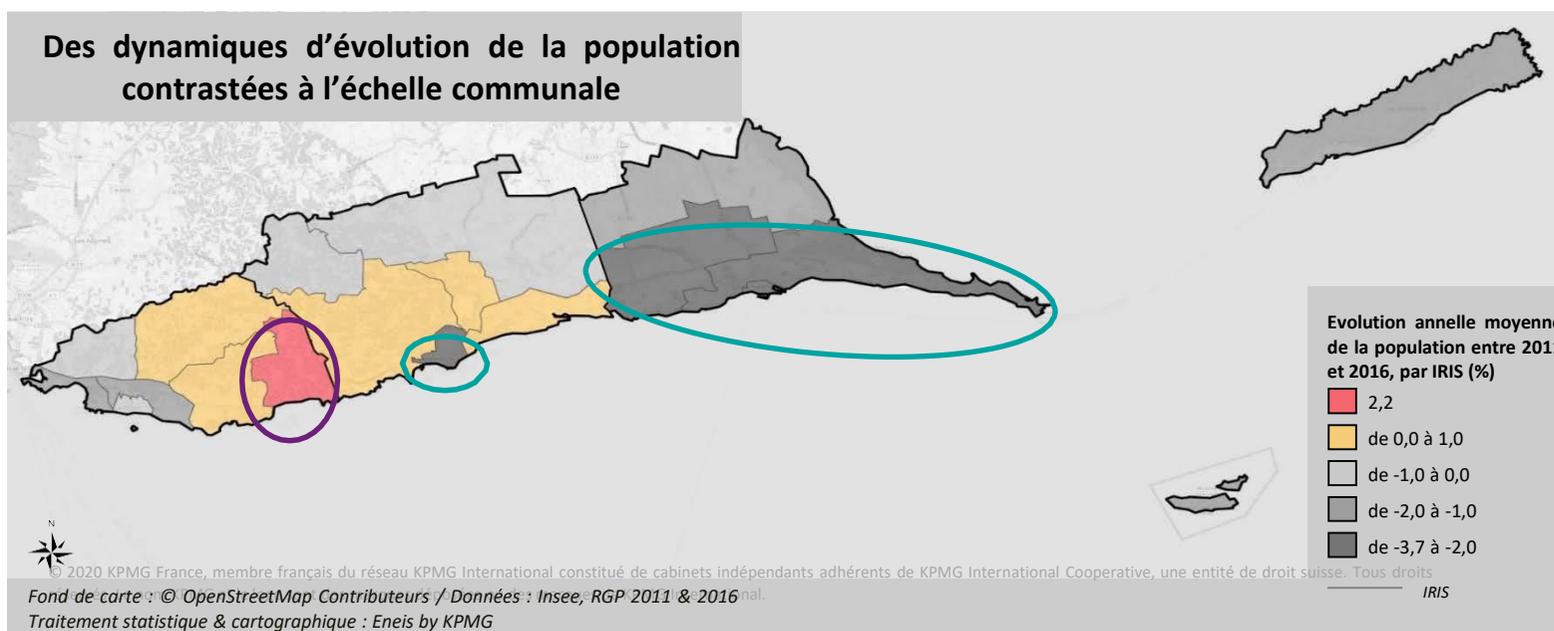
Présentation du zonage infra-communal du territoire

Située au Sud de la Grande-Terre en Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) compte **65 471 habitants en 2016, selon l'INSEE**. La **population est répartie sur 4 communes** : La Désirade, Le Gosier, Saint-François et Sainte-Anne, qui constituent cette communauté d'agglomération créée en 2014 (d'abord sous le statut de communauté de communes, puis de communauté d'agglomération en 2015).



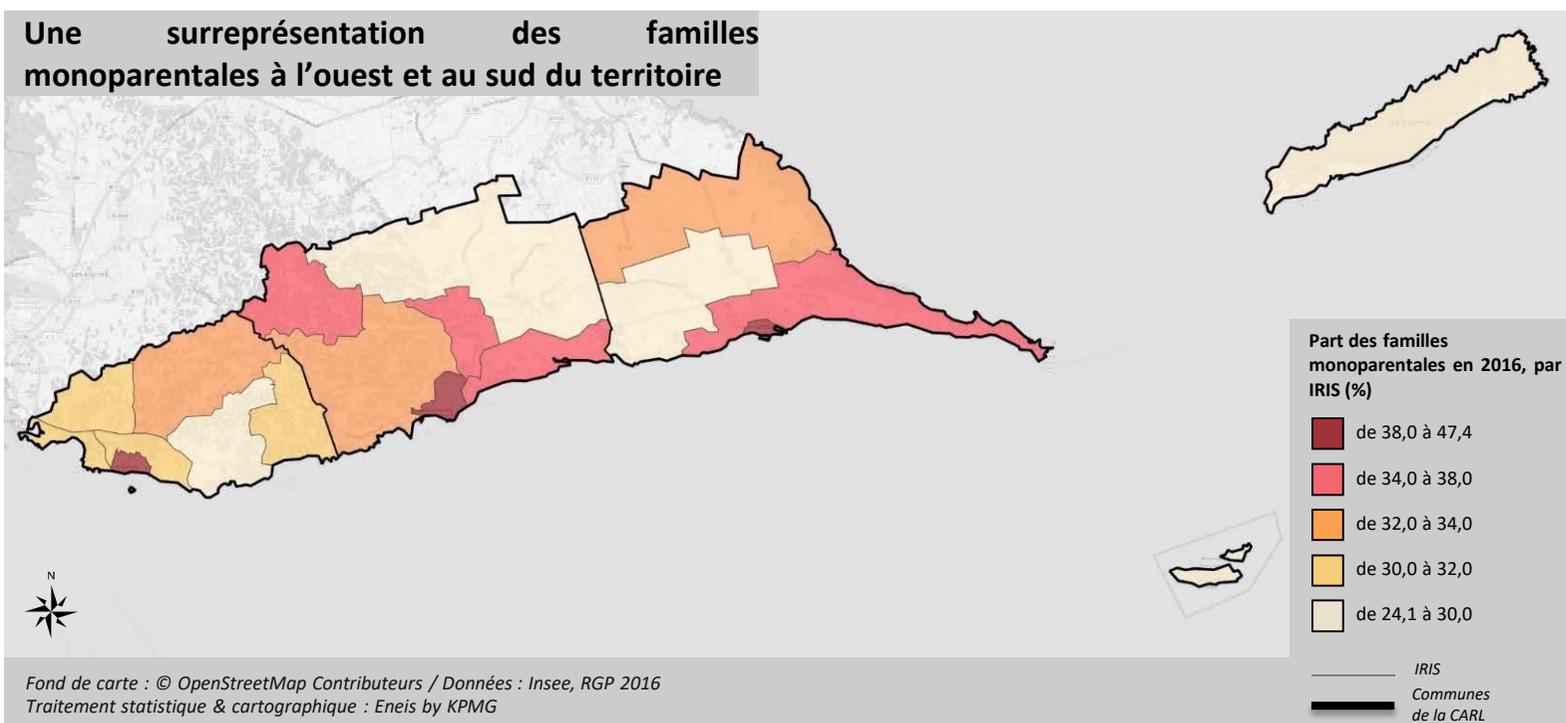
Analyse thématique 1 : Population

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Population <i>Globale</i> <i>Viellissement</i>	++	<ul style="list-style-type: none"> 65 471 habitants en 2016 -0,6% d'habitants par an en moyenne entre 2011 et 2016 Indice jeunesse : 151,2 contre 155,4 en Guadeloupe 	<ul style="list-style-type: none"> Une baisse de la population au cours de la dernière période, qui touche l'ensemble des communes du territoire Une population qui devrait rester relativement stable d'ici à 2031 pour avoisiner les 65 600 habitants selon le scénario bas des projections démographiques Un indice jeunesse élevé mais une chute du nombre de jeunes (0-19 ans, soit -2,3%) et d'adultes (20-59 ans soit -1,4%) sur le territoire Des perspectives d'évolution démographiques différenciées selon les classes d'âge, dont la hausse du nombre d'habitants serait a priori tirée par les plus âgés.



Analyse thématique 2 : Famille

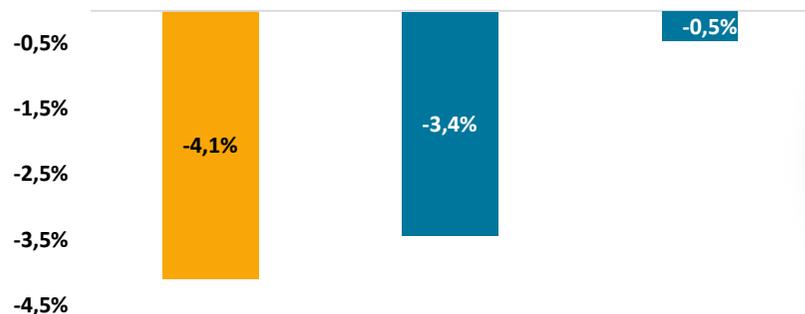
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Famille	++	<ul style="list-style-type: none"> 32,4% de familles monoparentales sur le territoire en 2016 (contre 15,9% en France hexagonale mais 40,5% pour la Guadeloupe) 	<ul style="list-style-type: none"> Une part importante de familles monoparentales qui soulève des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public Une chute du nombre de couples avec enfants <p>Quelques spécificités, à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des dynamiques d'arrivée/ départ de familles métropolitaines dans certaines communes (Le Gosier, Saint-François notamment), avec un niveau de vie plutôt élevé.



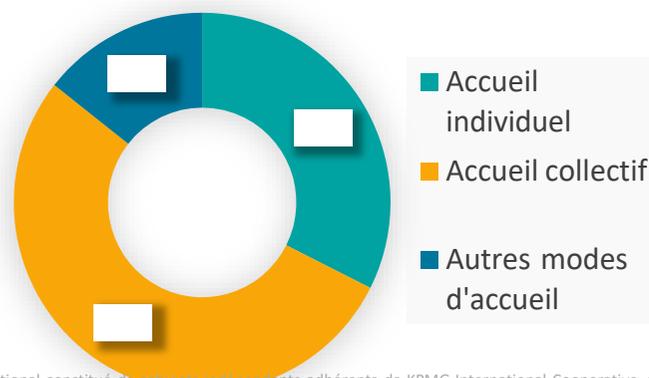
Analyse thématique 3 : Petite enfance

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Petite enfance	++	<ul style="list-style-type: none"> Évolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans : -4,1% entre 2011-2016 4010 naissances en 2018, en baisse quasi-constante depuis une dizaine d'années Taux de couverture des besoins en mode d'accueil : 43,3% (contre 38,4% pour la Guadeloupe et 58,1% pour la France) 	<ul style="list-style-type: none"> Une forte diminution du nombre de jeunes enfants (0-5 ans) sur le territoire, notamment due à une diminution des naissances depuis 2014 Un taux de scolarisation important (24,2%), y compris chez les plus jeunes enfants (2 ans ou +) Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale, mais plus qu'à l'échelle de la Guadeloupe (33,2% pour la CARL contre 42,8%) Un taux de couverture des besoins en mode d'accueil satisfaisant drainé principalement par une offre d'accueil collectif. <p>Quelques spécificités, à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Gosier compte 308 places en accueil collectif, soit plus de 50% des places d'accueil du territoire mais avec une majorité de places en privé, plus coûteuse pour les familles La Désirade ne compte aucune place d'accueil

Evolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans entre 2011 et 2016



Répartition des places par type d'accueil en 2017



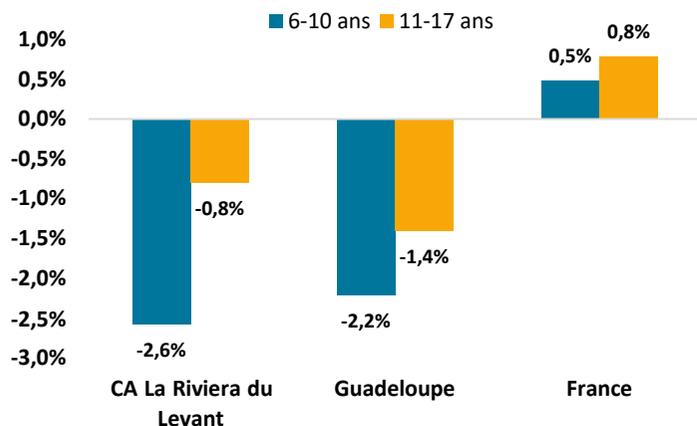
Une offre d'accueil du jeune enfant majoritaire collective dont :

- 308 places au Gosier, dont un multi-accueil et plusieurs micro-crèches
- 126 places à Sainte-Anne, au sein d'un multi-accueil de 90 places et deux garderies
- 98 places à Saint-François réparties au sein de 3 crèches collectives et un jardin d'enfants
- A cela s'ajoute 325 places en accueil individuel réparties comme suit 134 places au Gosier, 105 à Sainte-Anne et 86 à Saint-François.

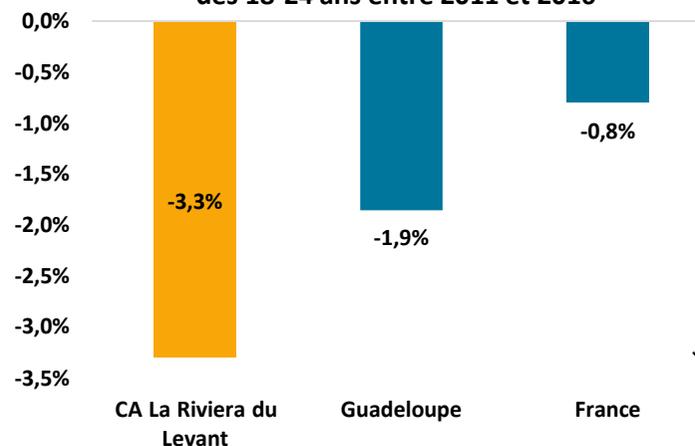
Analyse thématique 4 : Enfance et jeunesse

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Enfance et Jeunesse	+ ++	<ul style="list-style-type: none"> 17% de la population avait entre 6 et 17 ans en 2016, une part en baisse -3,3% par an en moyenne des 18-24 ans entre 2011 et 2016 52,2% de chômeurs parmi les 15-24 ans en 2016 (1 204 jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> Une population d'enfants (6-10 ans, soit -2,6%) et de jeunes (11-17 ans, soit -0,8%) en chute sur le territoire Une diminution du nombre de jeunes adultes (18-24 ans) plus accentuée qu'à l'échelle régionale (-1,4%) et nationale (-0,8%) Des situations de fragilité identifiées chez les jeunes adultes (18-24 ans), soulignant notamment des enjeux d'accompagnement (insertion professionnelle, maintien dans le logement, ...)

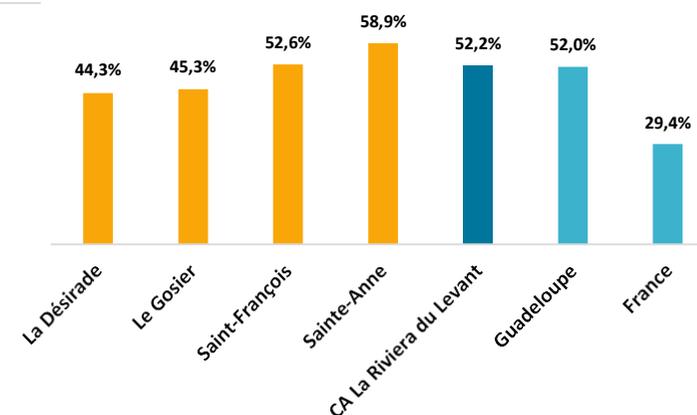
Evolution annuelle moyenne de la population des 6-10 ans et 11-17 ans entre 2011 et 2016



Evolution annuelle moyenne de la population des 18-24 ans entre 2011 et 2016



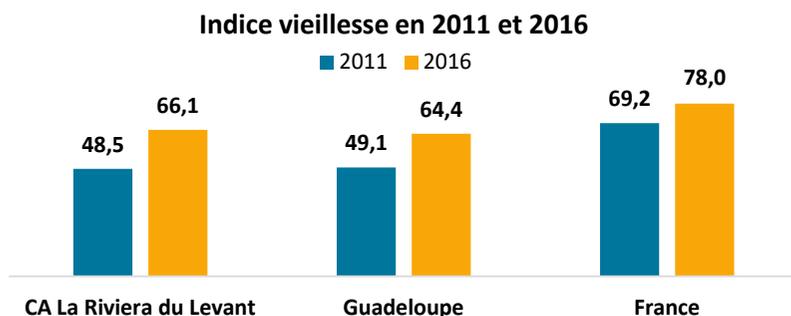
Taux de chômage des 15-24 ans (2016)



Source : Insee, RGP 2011 & 2016

Analyse thématique 5 : Personnes âgées

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Personnes âgées	++	<ul style="list-style-type: none"> +3,3% en moyenne par an pour les 60-74 ans et +3,6% sur les 75 ans 44,2% de personnes âgées de 80 ans ou + vivant seules 2 EHPAD uniquement pour la CARL 3 SSIAD 2 maisons d'accueil familial pour personnes âgées recensées en entretien (1 au Gosier, 1 à Sainte-Anne) 	<ul style="list-style-type: none"> Un double phénomène de gérontocroissance et de vieillissement de la population qui souligne des enjeux d'adaptation de l'offre aux besoins de la population senior en croissance Une proportion élevée de seniors vivant seuls, traduisant à la fois un enjeu de lutte contre l'isolement et un enjeu d'adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie (les seniors vivant souvent seuls et dans de grands logements peu adaptés à la perte d'autonomie) et au développement d'une offre d'hébergement alternative plus étoffée sur l'ensemble du territoire communautaire



Source : Insee, RGP 2011 & 2016

Source : Insee, RP 2016	Ménage de 80 ans ou plus				
	Selon le statut d'occupation		Selon la taille du logement		
	Part des propriétaires	Part des locataires	1-2 pièces	3-4 pièces	5 pièces et plus
CA La Riviera du Levant	91%	6,1%	9,3%	59,3%	31,5%
Guadeloupe	86,6%	11,1%	8,4%	60,9%	30,6%
France	74,6%	23,2%	13,6%	54,1%	32,3%

Au sein des communes **du Gosier, de Saint-François et de Sainte-Anne, 4 355 foyers touchaient une retraite inférieure à 10 000€ par an, soit environ 40% des foyers touchant une retraite** ce constat souligne par ailleurs de potentiels **risques de précarisation non repérés de ces publics.**

Focus sur l'offre à destination des personnes âgées

Une offre de maintien à domicile plutôt bien développée sur le territoire :

- Avec 13 SAAD et 3 SSIAD, toutes les communes disposent d'au moins un service d'aide à domicile.
- Sainte-Anne est la commune la mieux dotée tandis que Saint-François est la moins bien dotée avec 1 seul SAAD.

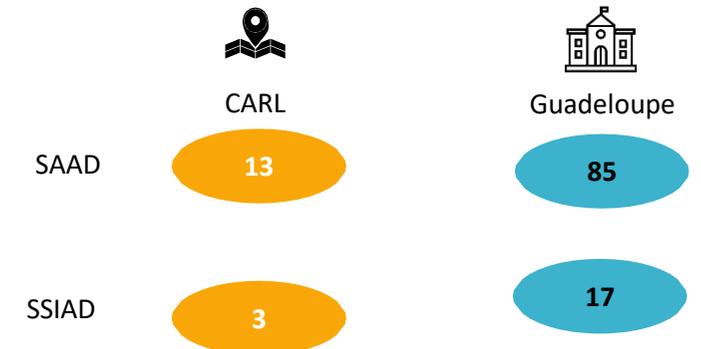
Des disparités dans les actions portées par les communes

- Dans le cadre de son CCAS et son schéma pluriannuel d'action sociale, Le Gosier a mis en place plusieurs actions pour mieux informer les personnes âgées, renforcer l'action en matière de soutien aux aidants et propose plusieurs actions et aides (téléassistance, portage de repas).
- Sainte-Anne met également en place le portage de repas et a développé un appui aux personnes âgées sur les démarches administratives et notamment via le numérique. Une maison d'accueil des personnes âgées est par ailleurs en projet.

En matière d'hébergement des personnes âgées (intermédiaire ou médicalisée), la CARL est très peu dotée.

- Aucune résidence autonomie n'existe malgré la part importante de personnes âgées vivant seule et dans de grandes maisons (un constat similaire à l'échelle de toute la Guadeloupe qui ne compte que 2 résidences à Pointe-à-Pitre pour l'ensemble de sa population)
- Il n'existe par ailleurs que 2 EHPAD, soit 31,4 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, là où la France compte 99 places pour 1 000.
- 2 maisons d'accueil familial à domicile recensées en entretien (1 au Gosier, 1 autre à Sainte-Anne), dans le cadre du dispositif départemental d'accueil familial qui permet à des familles d'accueillir des personnes âgées isolées à leur domicile.

Nombre de structures avec offre à destination des personnes âgées



Ratio : 27,2 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus dans la CARL (contre 25,1 places à l'échelle de la Guadeloupe et 20,4 en France)



Ratio : 4,63 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus à l'échelle de la Guadeloupe (contre 19,6 place pour 1000 en France métropolitaine)



Focus sur l'offre à destination des personnes

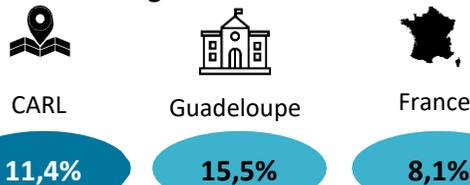
Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché le 
ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE

Ratio : 31,4 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus à l'échelle de la CARL (contre 40 places pour 1000 en Guadeloupe et 99 places pour 1000 en France)

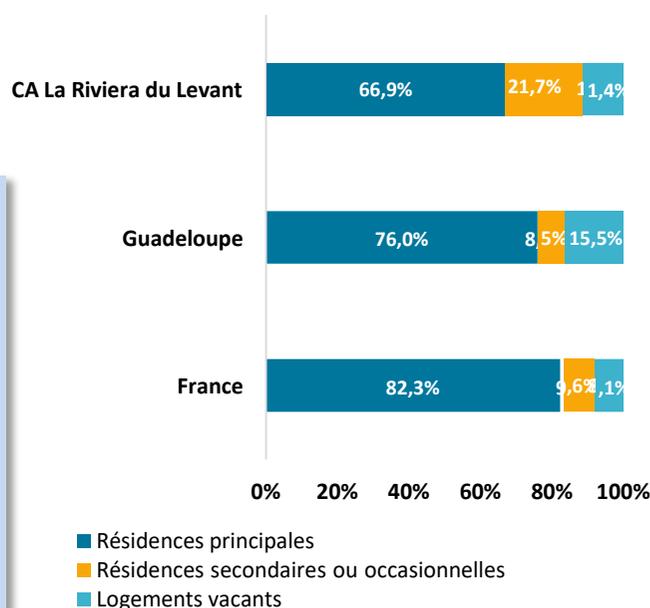
Analyse thématique 6 : Logement

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Logement	++	<ul style="list-style-type: none"> +2,4% de logements traduisant une certaine dynamique du territoire (1,5% en Guadeloupe, et 1,1% en France) 11,4% de logements vacants en 2016 quoique en deçà de la moyenne guadeloupéenne (15,5%) 2 379 logements sociaux, soit 8,2% des résidences principales au 1^{er} janvier 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Un parc relativement récent et en augmentation mais avec un taux de vacance élevé qui témoigne d'une manque d'adéquation de l'offre aux besoins (ménages sans enfants, familles monoparentales, personnes âgées, jeunes primo-accédants) Une part encore élevée de logements non bâtis en dur dans certains IRIS du territoire Un parc social en carence avec un peu plus de 8% de logements sociaux

Part des logements vacants en 2016

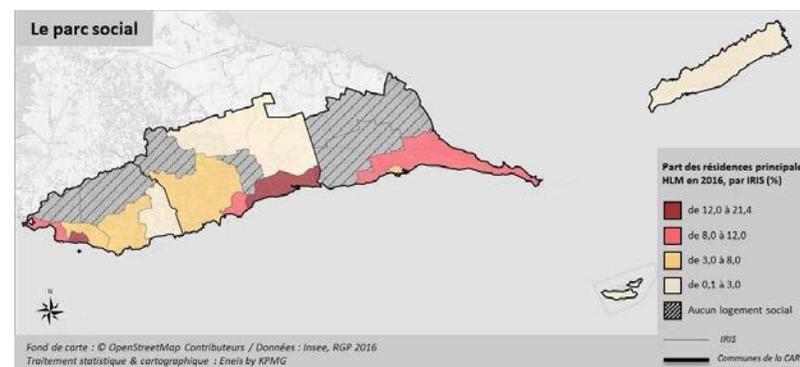


Répartition des logements par typologie en 2016



Source : Insee, RGP 2016

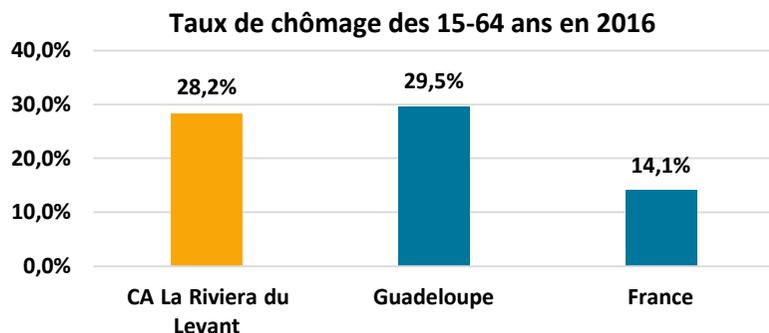
Au 1^{er} janvier 2019, un taux de 8,3% de logements sociaux sur le territoire



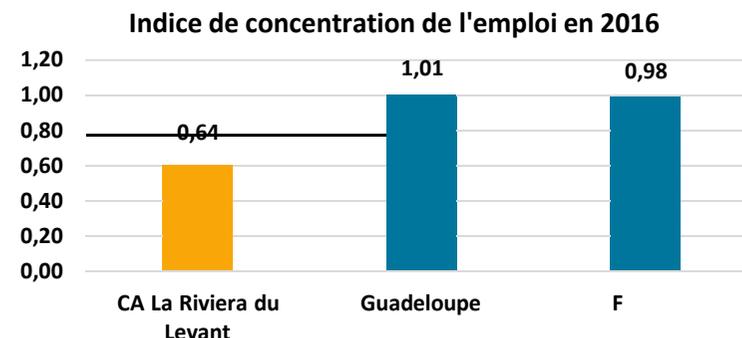
Le fonctionnement du marché de l'immobilier est considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5% et 7,5%. Un taux de vacance inférieur à 5,5% signifie que le turnover des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte. Un taux supérieur à 7,5% suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneurs ou qui peuvent être laissés à l'abandon.

Analyse thématique 7 : Emploi

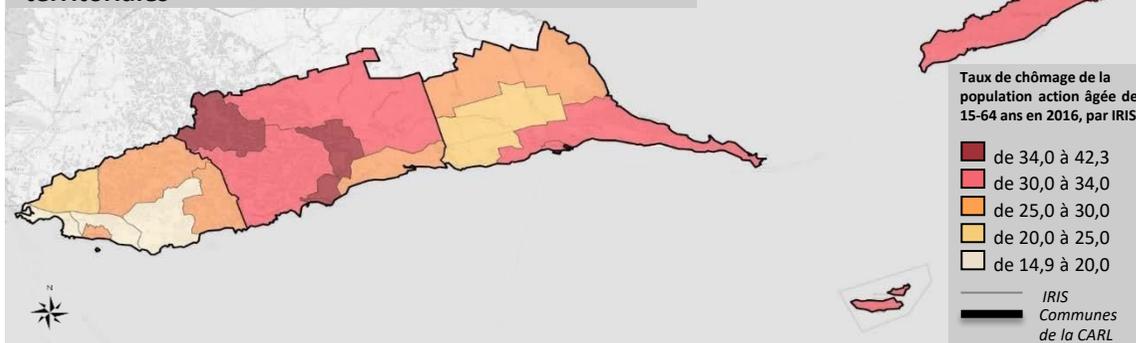
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Emploi	++	<ul style="list-style-type: none"> 28,2% de chômeurs parmi les 15-64 ans en 2016 40,1% des 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme en 2016 0,64 emplois pour 100 actifs en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de chômage élevé, variable selon les communes du territoire Un niveau de diplôme moins élevé que la moyenne nationale Une part importante de contrats précaires dans certaines communes du territoire Un territoire globalement peu pourvoyeur d'emplois au regard de l'indice de concentration de l'emploi



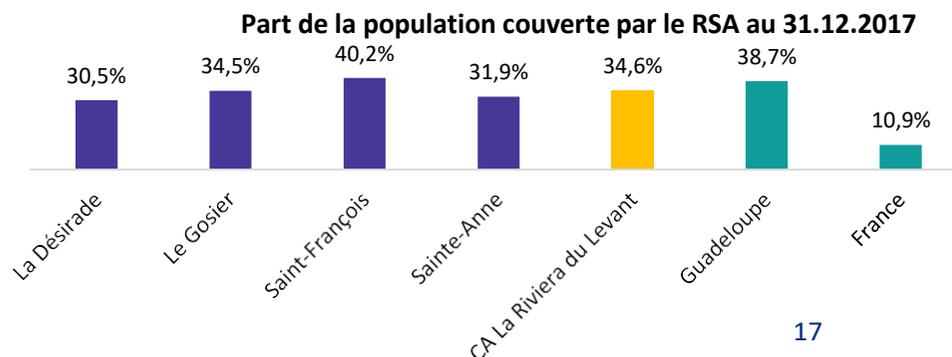
Source : Insee, RGP 2016



Le chômage des 15-64 ans : quelques disparités infra-territoriales



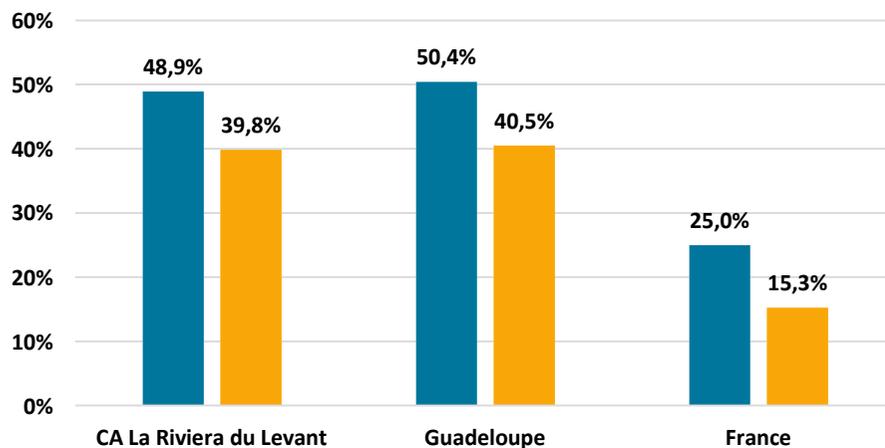
Fond de carte : © OpenStreetMap contributeurs / Données : Insee, RGP 2016
 Traitement statistique & cartographique : Ensis by KPMG



Analyse thématique 8 : Lutte contre les exclusions et précarité

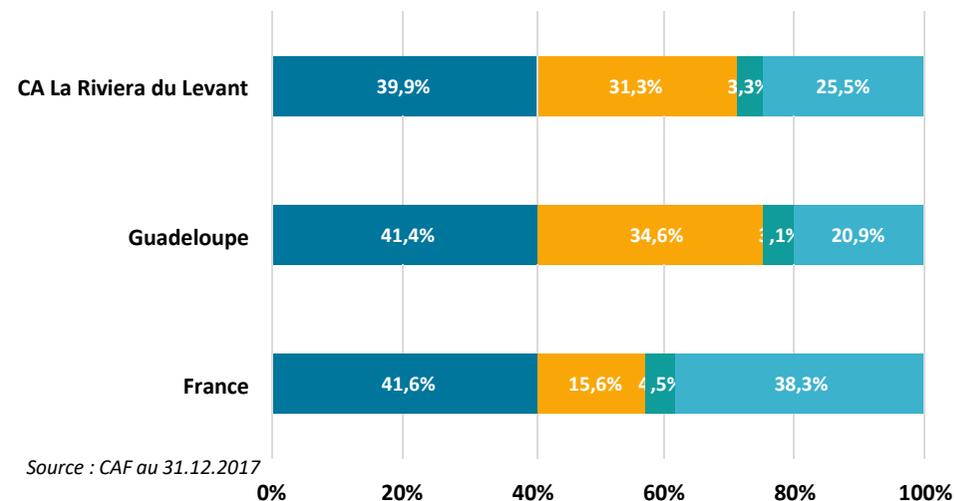
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Lutte contre les exclusions et Précarité	++	<ul style="list-style-type: none"> 73,6% des ménages fiscaux ne sont pas imposés en 2016 60,4% de la population est couverte par une allocation 40% de la population allocataire a son revenu composé à 100% de prestations sociales 61,1% des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus CAF (compris entre 1 000 et 1 500€ selon les années) 	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux ménages présentant des facteurs de vulnérabilités Une absence de données statistiques de l'Insee disponibles sur la CARL et la Guadeloupe qui complique l'objectivation des tendances observées sur le territoire

Les allocataires dont les ressources sont constituées de prestations CAF en 2017



■ d'au moins 50 % des prestations Caf ■ à 100% des prestations Caf
 Source : CAF 31.12.2017

Situations familiales parmi les allocataires CAF au 31.12.2017

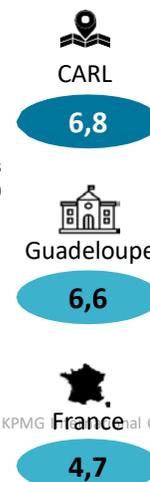
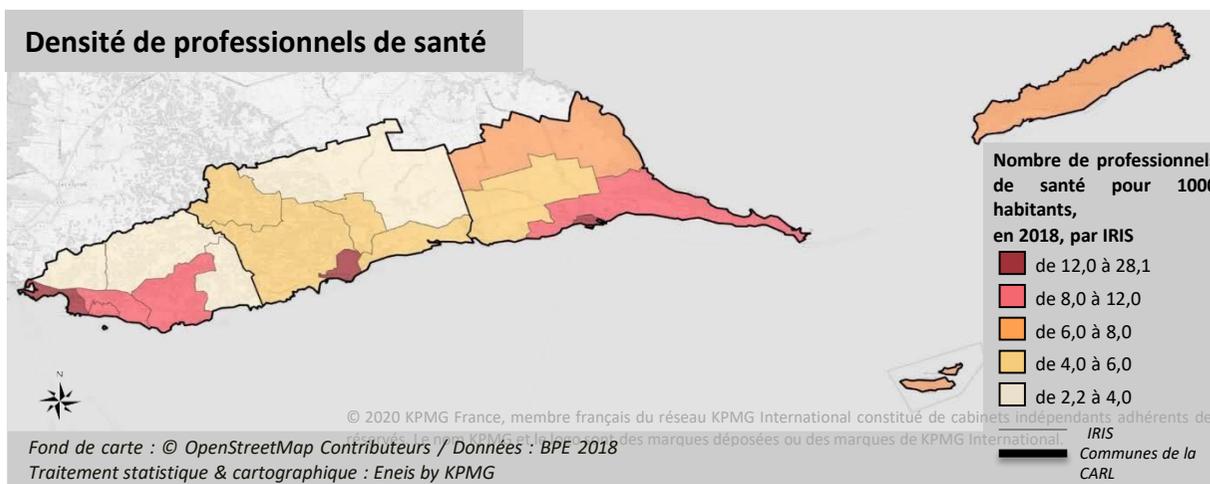


Source : CAF au 31.12.2017

■ Isolés ■ Familles monoparentales ■ Couples sans enfant ■ Couples avec enfant(s)

Analyse thématique 9 : Santé

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Santé			
Offre de soins	-	<ul style="list-style-type: none"> 6,8 professionnels pour 1 000 habitants en 2018 (contre 4,7 au niveau national) 	<ul style="list-style-type: none"> Une densité de professionnels de santé supérieure à la moyenne nationale mais avec des disparités dans sa répartition
Allocations spécifiques	++	<ul style="list-style-type: none"> 429 enfants touchant l'AEEH au 31/12/ 2017 1 338 allocataires percevant l'AAH au 31/12/ 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de 40,2 % de pénétration de l'AAH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et de 25,6 % de l'AEEH (allocation aux adultes handicapés) plus important que la moyenne nationale mais s'inscrivant dans la tendance guadeloupéenne
Etablissements	++	<ul style="list-style-type: none"> 2 CMP et un hôpital de jour au Gosier et à Sainte-Anne 1 ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et un 1 SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) à Sainte-Anne 	<ul style="list-style-type: none"> Des enjeux plus spécifiques relevés dans certaines communes sur la santé mentale, liée à une offre insuffisante pour permettre une prise en charge adaptée de ces publics (délais d'intervention trop longs, absence de certains dispositifs – ex : autisme ; manque de places ; ...)



Etablissements

Seuls un ITEP et un SESSAD sont implantés à Sainte-Anne (20 places chacun), en complément de l'action conduite par l'EPSM de Guadeloupe (2 CMP à Sainte-Anne et au Gosier et un hôpital de jour au Gosier). **Aucune autre structure ne permet d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles.**

Au regard des taux de pénétration élevés, qui indiquent un taux de dépistage important, le manque d'offre dédiée constitue un enjeu particulièrement important pour les communes membres. 19

Thématiques d'intervention prioritaires validées en entretien et par l'analyse statistique

	La Désirade	Le Gosier	Sainte-Anne	Saint-François
Emploi, insertion sociale et professionnelle (jeunesse notamment)	X	X	X	X
Autonomie (handicap et personnes âgées)	X	X	X	X
Famille et parentalité	X	X	X	X
Hébergement précaire et accès au logement	X	X	X	X
Accès aux droits	X	X	X	X
Santé mentale (offre)	X	X	X	X



Un sujet transversal sur la mobilité (transport) plus marqué pour Sainte-Anne, Saint-François et La Désirade tel que recensé en entretien

Prochaines étapes

Restituer le diagnostic aux communes membres

Lancer les travaux de la phase 2 et notamment :

- Réalisation des ateliers de travail thématiques
- Réalisation de l'enquête habitants
- Définition des indicateurs à suivre par l'Observatoire Fiscal Social Économique Mutualisé (OFSEM) et élaboration d'un guide pratique de collecte des indicateurs

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 971-200041507-20220307-2022BC2SDGS19-DE